51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 32 9 AOUT 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

La Franc-Maçonnerie

(Deuxième article)

SOMMAIRE

I. Traits généraux de la maçonnerie. — Trois catégories de francs-maçons. — II. Evolution de la maçonnerie française sous la troisième République. — Suppression de Dieu. — III. La philosophie composite de la maçonnerie. — Le langage volontairement équivoque. — République et maçonnerie. — IV. L'apogée de la maçonnerie au temps du Combisme. — Les lois contre les Congrégations. — V. L'affaire des *fiches*. — Chute du Combisme. — La franc-maçonnerie reste debout quand même. — Sa malfaisance actuelle. — VI. Opinion prêtée au clergé de France sur la maçonnerie par la *Revue de Paris*. — VII. Renseignements généraux sur l'état actuel de la maçonnerie dans le monde.

I

Si nous essayons de recueillir les traits qui caractérisent la franc-maçonnerie, depuis ses origines jusqu'à 1870 environ, nous constatons qu'elle ne saurait être mieux définie que par le mot de « Contre-Eglise ». Tout ce que l'Eglise affirme, elle le nie ; tout ce que l'Eglise nie, elle l'affirme. Elle n'a aucune originalité propre ; elle singe l'Eglise sur toute la ligne. Elle appartient à la catégorie des puissances imitatrices, nullement des inventrices. C'est Gabriel Tarde qui a fort bien dit : « Il y a deux manières d'imiter : la première est de dire exactement la même chose, la seconde, de dire exactement le contraire. » C'est cette seconde manière que la franc-maçonnerie a choisie et pratiquée avec une inlassable constance.

Précisons.

L'Eglise enseigne que l'homme a subi une déchéance primitive qui pèse sur toute sa vie, qui conditionne toute son activité, qui le contraint à une lutte continuelle contre ses mauvais instincts, et qui ne lui permet de « suivre la nature » qu'à la condition de la contrôler par la « surnature » dont la règle est donnée dans l'Evangile de Jésus-Christ. — Au contraire, la franc-maçonnerie pose en principe que l'homme est bon par nature, qu'il doit suivre ses instincts, que c'est folie de les contraindre, que toute règle est importune, que la raison est la seule norme des choses, que Dieu au surplus ne saurait s'abstraire de son égoïste béatitude pour nous faire des révélations d'aucune sorte.

De cette première opposition fondamentale découlent toutes les autres.

L'Eglise subordonne la vie présente à la vie future, la chair à l'esprit, l'Etat aux lois de la morale dont l'Eglise est gardienne. La franc-maçonnerie place toutes les espérances de l'homme dans la vie présente, elle ne croit ni à l'âme, ni à l'au-delà, elle ne veut voir que la chair et ne considère l'esprit que comme un épiphénomène négligeable, dont toute l'utilité est de découvrir les meilleurs moyens d'assouvir la chair, elle subordonne entièrement l'Eglise à l'Etat, réduit le clergé, quand elle consent à le supporter, au rôle de corps salarié de la nation.

Selon la franc-maçonnerie, toutes les religions sont bonnes, c'est-à-dire qu'elles sont toutes équivalentes, toutes également illusoires, n'ayant d'intérêt pour la raison qu'en tant qu'elles constituent pour les faibles une sorte d'autosuggestion consolatrice et fortifiante. Selon l'Eglise, la religion relie l'homme à sa source divine, rattache l'esprit créé à l'Esprit incréé, conduit l'homme à sa seule fin véritable et joue dans sa vie le premier de tous les rôles, en lui donnant l'indispensable aliment de son intelligence, de sa volonté, de son cœur. La religion est plus nécessaire que le pain, car si le pain est nécessaire au corps, la religion est nécessaire à l'âme immortelle, qui est l'homme même.

La maçonnerie tend, dit-elle, à la fraternité universelle. C'est ici surtout qu'elle singe l'Eglise catholique. Mais la fraternité dont elle parle est toute en surface. Dès que vous réduisez l'homme à un complexus d'appétits, la nature à un cercle de biens matériels, la vie à une poursuite des intérêts et des jouissances terrestres, vous avez beau inscrire sur toutes les murailles la formule fatidique, dont l'Eglise pourrait très bien revendiquer le sens profond : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ, vous ne pouvez aboutir qu'à l'esclavage des uns par rapport aux autres, à l'inégalité fondamentale des individus, à la haine des pauvres contre les riches, des races contre les races, des incroyants contre les croyants, et donc à un état permanent de jalousie, d'envie, de conflits latents, de guerres ouvertes ou cachées. C'est précisément l'état où nous sommes. On parle constamment de la guerre. Il n'y a qu'une guerre légitime : celle de l'homme contre ses bas instincts, de la foi contre la barbarie native de l'humanité, guerre toute spirituelle, qui aboutit normalement à la paix en soi et entre soi et les autres. Et par extension, il y a une seconde guerre légitime, celle de la justice contre la violence, du droit contre la force.

Que si nous quittons le terrain des principes philosophiques et de leurs applications, pour considérer les caractères des individus, nous trouvons dans la franc-maçonnerie trois sortes d'hommes : les ambitieux, les fanatiques, les naïfs.

Les *ambitieux* veulent les honneurs, le pouvoir et ses profits. Ils ne voient dans la maçonnerie qu'une société « d'avancement mutuel », un organe utile à qui veut se produire, se pousser, se mettre en évidence, se frayer la route de l'obscurité à la gloire. On reconnaît ceux-là, dans la maçonnerie, à leur at-

titude envers elle dès qu'ils sont arrivés. Ils se mettent aisément « en sommeil ». Ils trouvent mille raisons pour ne plus assister aux réunions de la secte. Ces raisons, ils peuvent les formuler au début, bientôt ils ne prendront même plus cette peine : la maçonnerie a été un escabeau que l'on repousse du pied quand il a servi. Un trop grand nombre de catholiques ont ainsi, dans la suite des dix générations qui nous ont précédés, trahi leur foi pour arriver, quitte à renier la maçonnerie quand ils n'avaient plus besoin d'elle.

Mais il n'y a pas que des ambitieux parmi les maçons. Il y a aussi les *fanatiques*, ceux que le système a pris, intelligences superficielles incapables de s'élever à la notion spirituelle des choses, ne voyant que ce qui touche les sens, avilissant la raison à ne servir que les intérêts d'ici-bas, faux roublards qui croient s'attacher à la réalité alors qu'ils ne saisissent que l'ombre, et qui se jugent des « esprits forts » parce qu'ils préfèrent « le monde » à Jésus-Christ et à l'Evangile, la terre au ciel, la boue à la lumière et le temps à l'éternité. Ceux-là pontifient, sont les assidus des Loges, s'estiment heureux d'être évêques et papes de la Contre-Eglise. Ils se considèrent comme les flambeaux de l'humanité ; ils parlent avec conviction le langage ampoulé et creux de la secte, car « il y a, écrit Georges Goyau, une langue maçonnique, comme il y a une ponctuation maçonnique : langue abstraite, éprise des termes généraux et dédaigneuse de la variété, visant plus à l'ampleur qu'à la richesse, détestant les vocables usuels, préférant par exemple au mot « banquet » l'expression, évidemment plus digne, de « travaux de mastication », et s'exaltant souvent jusqu'à des effets de grandiloquence dont le « profane » demeure accablé. Cette langue, commune à toutes les Loges, est un insigne instrument de nivellement intellectuel : le sot et l'homme d'esprit, dans la maçonnerie, disent à peu près les mêmes choses dans les mêmes termes [1]... »

C'est dans cette seconde catégorie, les fanatiques, que se recrutent les hauts dignitaires de la secte. Ils sont assidus aux « tenues », y conquièrent patiemment tous les grades, n'y recherchent pas d'honneurs étrangers à ceux qu'elle confère. Ils s'y sentent les chefs d'un culte qui les enchante. Ils y pratiquent une religion à rebours qui les satisfait, parce qu'elle est à la mesure de leur esprit, ayant été faite de main d'homme et pour obéir à des besoins qui sont précisément les leurs, ceux de grands oiseaux mis en cage et à qui on a coupé les ailes !

Enfin, il y a, au-dessous de ces deux premières catégories, une troisième espèce de maçons : les *naïfs*. M. Goyau les a décrits avec un rare bonheur d'analyse :

« Et voici enfin d'honnêtes gens, bien paisibles, qui veulent être ou paraître quelque chose : l'isolement et l'émiettement leur pèsent ; au café, maison de verre, nul abandon n'est possible ; ils rêvent d'un cercle restreint d'amis, auquel présiderait un bureau... dont ils seraient membres. Vienne le besoin d'une faveur, un embarras avec le fisc, un de ces incidents où l'on souhaite qu'un gratte-papier donne un coup de pouce ou qu'un gros fonctionnaire ferme les yeux : ils retombent lourdement sur eux-mêmes ; ils ne sont rien que des citoyens comme les autres, c'est-à-dire à peu près rien ; et leur rêve devient une obsession. Il y a là, tout proche, une Loge dont les membres se serrent les coudes et pressent le coude des puissants : souvent c'est du député qu'ils usent ou bien du conseiller général ; à Angers, à Poitiers (au moment où écrit Goyau, en 1899), c'est d'un conseiller à la Cour d'appel ; dans la Seine-Inférieure, c'est d'un procureur de la République ; dans le Tarn, dans le Gard, c'est d'un chef de division à la préfecture ; dans un département tout proche de Paris, c'est du commissaire central ; tous personnages de marque, délégués au Grand-Convent, et tous obligés de porter aide à des Frères qui font appel. Voilà le moyen de n'être plus seul en face de la bureaucratie. Le curé tonne en chaire contre la Loge, mais il ne sait pas ce qu'il dit, puisque Pierre Larousse, un savant, et Charles Floquet, un ministre, ont affirmé l'un et l'autre que Pie IX était maçon. D'ailleurs tous les Frères s'accordent à dire que le curé est intolérant et qu'il faut lutter pour la tolérance et la République. On n'était rien, pas même un privilégié, et soudain l'on peut devenir non seulement un privilégié, mais un lutteur, et non seulement un lutteur, mais un vainqueur. Le voisin, l'autre jour, après boire, racontait qu'il était passé « maître », et qu'on lui avait dit, au terme de la cérémonie : « Salut à vous, vénérable maître ! Faites refleurir en votre personne les vertus d'Hiram, répandez l'honneur sur les enfants de la Veuve par vos actes, et grandissez l'humanité par votre amour et vos lumières ! [2] »

« Hiram, la Veuve, qu'est-ce à dire ? Le voisin le sait et il se rengorge, comme si c'était difficile de se faire initier. Et pourquoi non, décidément ? On n'avait ni crédit, ni prestige, et voilà qu'en se faisant initier on se tirerait d'affaire, on se grandirait et on grandirait l'humanité. Mais un monsieur de Paris vient d'arriver à l'*Hôtel central* : c'est une notabilité du Grand-Orient, qui vient visiter la Loge. Le voisin va causer avec cet étranger ; bien mieux, il chuchote. On dit qu'en France il n'y a pas plus de trente-trois personnages comme celui-là, et parmi eux quatre députés, deux anciens députés, six conseillers généraux ou municipaux, un préfet, un chef de division de préfecture, deux maires de chefs-lieux, un conseiller à la Cour d'appel, un inspecteur d'Académie ; et l'une de ces grandeurs condescend à venir voir la petite Loge. Rien d'étonnant qu'on obtienne des faveurs !... Agacé de ne rien pouvoir et jaloux d'influence, agacé de ne fréquenter que ses pairs et jaloux de hautes relations, agacé de ne rien savoir et jaloux de connaître la « Veuve », sa prochaine mère, agacé d'être un homme comme un autre et jaloux de grandir les fils d'Adam, le profane postule et la Loge compte un maçon de plus... »

Ambitieux, fanatiques, naïfs, voilà les principales sources de recrutement pour la maçonnerie depuis ses origines. Quand nous la condamnons, il ne faut pas perdre de vue ces distinctions. Les ambitieux s'appuieraient tout aussi bien sur une autre institution, s'ils y avaient intérêt. Il y eut un temps où l'on faisait son chemin dans et par l'Eglise. La cause de l'Evangile, c'est-à-dire de l'Esprit y gagnait-elle ? C'est ce que l'on peut se demander. Il faut pourtant répondre *oui*, en songeant à la masse énorme des petits et des humbles que la majesté du pouvoir écrase et qui sont toujours tentés par la vision du « manche ».

Mais après cette vue d'ensemble, il nous faut aborder l'histoire particulière de la maçonnerie en France depuis 1870. Cette histoire peut se résumer d'un mot : *Conquête de la France par la maçonnerie !*

[1] *La franc-maçonnerie en France*, Paris, Perrin, 1899.

[2] Cette formule est textuelle dans Minot, *Rituels des trois premiers degrés et de la Loge de table*, publiés chez Adolphe Reiff, Paris, 1897 ; p. 64.

II

Une évolution importante s'est produite dans la maçonnerie française à partir des dernières années de l'Empire, exactement depuis 1864. Jusque-là, entre les doctrines maçonniques et les doctrines catholiques, il restait un grand nom, le plus grand de tous les noms : DIEU ! On a beau être très loin les uns des autres, c'est quand même un terrain commun que la foi en Dieu, Grand-Architecte de l'Univers. A vrai dire, la notion de Dieu était vidée de la meilleure part de sa substance dans les conceptions de la maçonnerie. Le Dieu des francs-maçons était un Dieu lointain, distrait, sans contact avec le monde, entièrement dépouillé de ses fonctions de juge et de rémunérateur. Néanmoins le seul fait du maintien de l'idée de Dieu dans le *Credo* maçonnique permettait à des catholiques attiédis de se persuader qu'en entrant à la Loge, ils ne disaient pas tout à fait adieu aux croyances de leur enfance pieuse, qu'ils les épuraient seulement, les rendaient plus raisonnables, plus dignes de gens ayant l'expérience de la vie, et beaucoup ne se privaient pas de pratiquer encore le catholicisme « pour l'exemple » des foules, tout en pratiquant la maçonnerie pour leur satisfaction ou leur avantage personnel.

Mais l'exclusion de Dieu allait mettre fin à ces compromis plus ou moins honteux. On s'étonne parfois et on se scandalise de ce que la franc-maçonnerie française ait, seule, abandonné la position traditionnelle de la maçonnerie internationale. Il faudrait bien plutôt voir là, en même temps qu'un accès de fanatisme, une conséquence de cette *logique* que l'on s'accorde à déclarer l'un des traits de l'esprit français. Le Dieu des déistes est si inerte, si indifférent que l'on peut tout aussi bien l'appeler « matière » qu' « esprit ». L'athéisme ne rejette pas, ne peut pas rejeter la foi en Dieu : il faut toujours une cause première ; mais son Dieu est un Dieu endormi, un Dieu qui s'ignore, un Dieu soumis à des lois mécaniques fatales, le Dieu-matière éternelle. Dans le système maçonnique, ce Dieu est le seul que l'on puisse logiquement reconnaître. C'est encore de la logique que de pousser l'illogisme jusqu'à l'absurde. C'est cette sorte de logique d'enfants terribles que nous admirerons chez les francs-maçons français, à partir de 1864.

A cette date, il y avait à Paris un nommé Alexandre Massol. Ce n'était ni un écrivain, ni un penseur, mais simplement un Vénérable de la Loge *Renaissance*. Il était né en 1806, avait été saint-simonien, disciple fidèle du P. Enfantin, qu'il avait suivi jusqu'en Egypte. Il avait collaboré obscurément au journal de Lamennais après sa chute, puis à celui de Proudhon. Parvenu aux abords de la soixantaine, il partageait son temps entre l'industrie et la maçonnerie. Sa marotte était « la systématisation de la morale indépendante ». Il voyait dans cette œuvre « l'œuvre capitale du siècle, l'aboutissement final de tous les efforts scientifiques depuis le mouvement de la Renaissance, et le seul moyen de coordonner l'éducation laïque, cette garantie du suffrage universel, coordination impossible tant qu'on restera dans les données théologiques ou métaphysiques [3]. »

Alexandre Massol fit donc, en l'an 1864, un *Rapport sur la question de la Morale* que la revue *Le Monde maçonnique* publia. Ce fut une révélation pour les frères. Massol partait de la philosophie positive. L'ère théologique, selon lui, étant close, il devient nécessaire d'appuyer la morale sur autre chose que sur Dieu. Il ne faut plus lui donner comme fondement que la conscience de l'homme. La morale devient ainsi *indépendante*. Il appartient aux Loges de répandre dans le monde cette morale des temps nouveaux. On ne partira plus désormais d'une idée : celle de Dieu imposant ses volontés aux hommes, mais d'un fait, du fait que « l'homme n'est pas un être collectif individuel qui s'ignore, comme l'abeille ou le castor, parties intégrantes d'un organisme qui est leur fin, mais un être qui se sait, un être conscient de lui-même ». Or, cet être conscient de lui-même jouit du franc-arbitre. Il est une personne indépendante et libre. Il est membre actif d'une association tacitement ou expressément consentie et dont il est la fin. Il s'ensuit que la morale est indépendante, que l'homme n'a d'ordres à recevoir de personne, ni de Dieu, ni de la société même. Il est pleinement autonome. Le sentiment de respect que l'homme ressent naturellement pour son semblable, la paix ou le trouble qui accompagnent ce respect, voilà pour Massol ce que l'on doit appeler la conscience. Et il définit la loi morale et sa sanction : « Respect de soi, respect des autres, l'homme sacré à l'homme ; par suite, félicité personnelle et harmonie sociale. »

Il ne faudrait pas croire que ces idées aient prévalu sans peine dans la maçonnerie. Il sembla à beaucoup de maçons que la morale fondée sur l'homme serait souvent mal assise, que beaucoup d'hommes, du moment qu'on leur dirait : « Vous êtes à vous-même votre propre loi, » seraient enclins aux plus viles complaisances pour eux-mêmes, que la société tomberait en pleine anarchie si l'on assurait à l'individu que nulle autorité, ni celle de Dieu, ni celle de la société, ne peut s'imposer du dehors sur la conscience.

Un maçon, nommé Scarchefigue, de la Loge des *Amis de l'Ordre*, réfuta le rapport de Massol ; sa réponse concluait en ces termes : « Dieu existe, toute morale qui ne découle pas de ce grand principe est une morale sans moralité [4]. » Charles Fauvety, fondateur de la *Revue philosophique et religieuse*, fit condamner la théorie dangereuse de Massol par le Conseil de l'Ordre et par le Grand-Convent de 1865. Mais Massol ne rendit point les armes. La maçonnerie le condamnait, mais elle ne l'excluait point de son sein. Il continua à agir, à prêcher la morale indépendante, à recruter des partisans. Il rencontra un disciple fervent en la personne de Henri Brisson, qui devait faire dans la suite une si belle carrière politique dans la Troisième République.

Henri Brisson était né à Bourges en 1835. Il était donc beaucoup plus jeune que Massol. C'était le type de l'homme unissant l'ambition au fanatisme, dans la maçonnerie. Il est resté célèbre à la fois par son austérité et son anticléricalisme. Il y avait en Brisson quelque chose du ministre huguenot, tout ensemble froid et passionné, sombre et ardent, enthousiaste et haineux. Massol se félicita de trouver un pareil adepte. Il réussit à maintenir à l'ordre du jour des Loges, en dépit de l'opposition du début, le pro-

[3] *Massol*, par Adrien Desprez, 1865, cité par Goyau, *op. cit.*, p. 21.

[4] Imprimerie Wittersheim, 1864 ; cité par Goyau, p. 23.

blème de l'éviction de Dieu. Fallait-il, oui ou non, supprimer le paragraphe de la constitution maçonnique qui affirmait Dieu et l'immortalité de l'âme ? La question ne cessa d'être débattue, jusqu'au jour où, en 1875, l'illustre Littré fit l'honneur à la maçonnerie d'entrer dans ses cadres. Littré était le principal disciple d'Auguste Comte ; mais il n'avait pas suivi le maître dans son œuvre mystique de fondation de la religion de l'humanité. Devenu célèbre à la suite de publications nombreuses et considérables, Littré avait été élu député de la Seine, membre de l'Académie française, et en 1875 on en avait fait un sénateur inamovible.

Le jour même où il entra à la Loge *La Clémente Amitié*, on admettait aux honneurs de l'initiation, en même temps que lui, un avocat illustre, qui venait de jouer au cours de la Guerre un rôle important au Gouvernement provisoire, Jules Ferry. Littré professa devant les frères auxquels il daignait s'agréger une leçon de Philosophie positive. Ferry fit adhésion solennellement à la doctrine d'athéisme qui venait d'être applaudie par les membres de la Loge. C'était le moment où la troisième République cherchait sa voie. Les catholiques la boudaient, par fidélité à une monarchie qui s'était dérobée. Les conservateurs du parti bourgeois versaient en masse dans l'anticléricalisme. L'occasion semblait bonne d'arracher toute influence au clergé en le mettant en contradiction flagrante avec le peuple. Une campagne habile et calomnieuse se poursuivait dans tout le pays pour faire croire aux paysans que le clergé ne rêvait que le retour à la dîme et au système des privilèges fiscaux d'avant la Révolution. La franc-maçonnerie aurait manqué à sa loi constante, si elle n'avait saisi le cheveu de la fortune politique s'offrant à elle. La négation de Dieu, sous les auspices d'un philosophe illustre, incarnation de la science moderne, et d'un homme d'Etat connu pour son énergie anticléricale, était si opportune, si grosse d'avantages politiques immédiats, que toute résistance cessa du jour au lendemain. La presse de gauche fit écho sans retard à l'événement qui venait de se produire : « Ce grand acte, écrivait Edmond About dans *Le XIX*e *Siècle* du 11 juillet 1875, remue profondément Paris, Versailles et la province. »

Le convent de 1876 prépara le vote final ; le convent de 1877 décréta solennellement la *disparition de Dieu* [5]. N'allons pas croire cependant que l'on procéda par mesure brutale. Le nommé Dieu ne fut pas mis à la porte. On se contenta de rendre facultative la croyance en Dieu, comme, dès le principe, l'adhésion à telle ou telle croyance chrétienne avait été permise. De l'indifférence entre les sectes, on avait passé à l'indifférence entre les religions révélées et la religion naturelle ; on franchissait la dernière étape en proclamant l'indifférence entre la religion naturelle et l'absence de toute religion. Et, comme toujours, l'accent favorable était placé sur le côté le plus facile, sur l'indépendance humaine par rapport à toute loi et à toute autorité supérieure à l'homme. Pratiquement, l'athéisme devint maître de la maçonnerie française. On proclama que le principe maçonnique de la « liberté de conscience » aboutissait ainsi à sa conclusion logique, et c'était vrai. Les Loges étrangères se montrèrent offusquées ; elles exigèrent, notamment en Angleterre, une sorte de billet de confession déiste, pour admettre les maçons français à leurs séances, et le Grand-Orient de France riposta en décrétant que dans les pays où la maçonnerie régulière refuserait de fraterniser avec lui, il n'hésiterait pas à créer des ateliers de sa nuance. Cela n'empêcha pas le frère Desmons, dans un discours adressé aux maçons accourus au Congrès maçonnique international de 1889, d'affirmer qu' « il n'est point exact que notre maçonnerie ait répudié le déisme et l'ait remplacé officiellement par une doctrine nouvelle. »

C'était jouer sur les mots. Dire que Dieu est un être indifférent, qu'on peut y croire ou n'y pas croire, *ad libitum*, que cette différence ne peut créer entre les hommes un dissentiment quelconque, ni les empêcher d'être frères, n'est-ce pas équivalemment nier Dieu ? Mais la maçonnerie aime à se moquer ainsi des sentiments les plus sacrés. C'est dans le même sens qu'elle déclarera sans rire qu'une école *neutre* est une école respectueuse de toutes les croyances, comme si Jésus n'avait pas dit : « Qui n'est pas avec moi est contre moi » ! comme si l'on pouvait être neutre envers un père, une mère, comme si la neutralité, en pareil cas, n'était pas la pire des injures !

Toutes les publications maçonniques postérieures à 1877 prouvent que l'exclusion de Dieu fut bien réelle dans la maçonnerie française. Un maçon notoire, nommé Fleury, plus tard membre de l'Ordre, déclarait en 1879 à la Loge *Les Philanthropes réunis*, vouloir balayer, d'un geste implacable, « l'inconnu, le mystérieux, la divinité, avec son cortège de jouissances et de châtiments célestes. » C'était lui qui lançait, dès 1879, l'idée que nous avons vue se réaliser depuis, grâce au frère maçon Jules Ferry, de « l'Instruction laïque, gratuite et obligatoire [6]. »

Dans le même sens, le *Bulletin maçonnique* de mars 1882 faisait un chaleureux éloge d'un ouvrage blasphématoire de M. Gaston, dont le titre seul était une ignominie : *Dieu, voilà l'ennemi !* Au convent de 1885, on entendait M. Fernand Faure, alors député de la Gironde, déclarer, sans rire, que les idées métaphysiques sont une « véritable infirmité dans l'esprit de l'homme », tout comme si la poule, vautrée dans le sable, proclamait que les ailes de l'aigle sont une véritable infirmité dans l'espèce oiseau ! Au convent de 1886, l'orateur est un pasteur nommé Dide. On pourrait croire que sa qualité de ministre protestant lui vaut de conserver au moins la foi en Dieu. Pas du tout, il affirme, au nom de ses frères, les maçons français : « Nous sommes positivistes... Il ne faut pas se préoccuper des causes premières... Nous voulons instituer le culte des réalités. » Aux convents de 1893, 1894, 1896, on discuta la question de l'inscription des devoirs envers Dieu dans les programmes scolaires : le déisme ne trouva pas un seul défenseur et l'épuration des programmes fut formellement demandée au convent de 1896. La *Revue maçonnique* de 1897 manifesta l'intention d'imposer à toute l'Université française l'éviction de la croyance en Dieu. « Nos Frères, disait-elle, doivent créer un mouvement contre l'enseignement déiste et antilaïque qui existe et réclamer énergiquement l'ins-

[5] Le personnage qui emporta le vote portait un nom prédestiné à une telle tâche : il s'appelait Desmons, qui se prononçait sans doute « démon ». C'était un ancien pasteur protestant, entré dans la politique par la maçonnerie et qui fut plus tard sénateur du Gard.

[6] Titre d'une brochure lancée par lui en 1879, Paris, Imprimerie nouvelle (cité par Goyau).

truction laïque avec un idéal substitué enfin à l'idéal mystique [7]. »

Nous remarquerons ici l'exacte valeur des mots. Laïque voulait simplement dire, au début, appartenant au peuple fidèle, et non pas au clergé. Il en est venu à signifier actuellement, dans la langue maçonnique, *athée* : on n'est pas laïque si l'on croit en Dieu. Voltaire lui-même est vieux jeu. Quand il disait : *Ecrasons l'Infâme*, il ne pensait encore qu'à l'Eglise ; actuellement sa progéniture maçonnique ne songe plus qu'à Dieu lui-même.

En cette même année 1897, c'est un ancien député de Seine-et-Oise, nommé Hubbard, qui est désigné comme orateur du Grand-Convent. Il sent très vivement tout le prix de l'honneur qui lui est fait. Il remercie le Convent de lui avoir confié, dit-il, « l'inestimable pouvoir d'être, pendant ces jours de vie maçonnique intense qui forment la durée du Convent, la voix, le verbe de tous les Frères. » Et il éprouve le besoin bien naturel d'exposer la doctrine maçonnique, et d'ailleurs les applaudissements qu'il recueille prouvent qu'il est l'interprète très fidèle de la secte. Son discours est donc une pièce à conviction, en voici la page la plus importante :

« Oui, m. f., il y a une doctrine maçonnique, une et simple comme tout ce qui est beau et grand. Elle n'est pas un système ; elle n'est pas la conception passagère d'un seul esprit. Elle est le fruit commun du travail intellectuel et moral de nos Loges... Nos Loges sont les cellules vivantes de la démocratie unie ; elles élaborent lentement, mais sûrement, la conscience collective de la nation. Elles substituent à l'aveugle foi dans une révélation prophétique, s'imposant par la terreur ou l'imposture aux masses, la définition méthodique et assurée des devoirs et des droits de l'homme... Toutes les religions, m. f., ont proposé à chaque homme de s'occuper surtout de lui-même, d'assurer son salut en vue de la mort : elles sont des religions de mort. Votre doctrine est une doctrine de vie, de vie intense, perfectible, toujours ascendante, préoccupée du perfectionnement commun de l'humanité, avec un stoïque dédain de l'avenir personnel. Ce qui vous enthousiasme, c'est le flambeau toujours plus éclatant de l'humanité vivante, et non la destinée, problématique jusqu'à l'invraisemblable, de l'individu disparu... Notre doctrine agit et combat chaque jour, au lieu de se bercer dans le bleu de l'infini, où la poésie peut peindre toutes les illusions de la fantaisie, sans que la raison puisse y voir autre chose que les manifestations relatives du Temps, de l'Espace et de la Force. Activité, amour de l'humanité, préparation du mieux social, vous affirmez que c'est là le meilleur aliment de la vie sentimentale et intellectuelle des hommes... Tandis que le prêtre veut tout subordonner au caprice divin, qu'il forge et représente à sa guise, vous voulez, vous, *laïciser l'existence sociale* et ramener les décisions communes à un seul objet, lequel n'est pas la plus grande gloire de divinités indémontrables, mais la disparition de maux, hélas ! bien réels, qui de tous côtés soumettent à la souffrance la sensibilité humaine. Telle est notre philosophie directrice, mes Frères. »

Nous prions Messieurs les professeurs de philosophie de livrer cette page profonde aux méditations de leurs élèves ! Quelle rare vigueur ! Quelle logique ! Quelle élévation d'esprit ! En vérité, on ne sait ce qu'il faut ici le plus admirer — au sens latin du mot — de l'outrecuidance du ton, de la banalité grandiloquente du langage ou du vide de la pensée ! C'est ce que l'on pourrait appeler : battre du tambour autour du néant !

— Du néant ! répondront-ils. Mais c'est nous qui tenons au réel par toutes les forces d'agrippement qui sont en nous. Du reste, vous ne vous plaindriez pas si fort, si notre méthode ne nous assurait les avantages les plus substantiels et notamment ce que vous appelez élégamment « l'assiette au beurre » !

— A cela nous avons plus d'une réponse. Et d'abord celle-ci. En face d'une auge bien pleine et que nul ne songe à lui disputer, le pourceau peut aussi se glorifier d'une philosophie supérieure. Tout le reste lui est indifférent. Tous les appétits de son être sont comblés. Le reste n'est pour lui qu'illusion et chimère. Mais c'est justement ce que nous vous reprochons, de ramener la philosophie humaine à celle du pourceau satisfait, et c'est cela que nous appelons philosophie du néant. Faire de la foule un énorme ventre et des gouvernants des outres gonflées du vent de la gloire terrestre, si c'était là votre but, vous pouvez être fiers de l'avoir atteint. Mais si l'homme est autre chose qu'une panse grossière, si la gloire véritable est d'avoir élevé les esprits vers les hauteurs éternelles, alors vous n'avez travaillé dans vos Loges que pour l'abrutissement de l'espèce.

Et voici encore une seconde réponse. Cela ne durera peut-être pas toujours. Les hommes se lasseront de vos conceptions étriquées. De la foule trompée par vous, ou des adversaires que vous avez calomniés et sous-estimés, se lèveront des vengeurs qui demanderont des comptes à la maçonnerie. Puisse cette heure, dont il semble que l'aube commence à luire, délivrer l'humanité du cauchemar dont vous l'avez obsédée !

III

Quiconque a l'esprit philosophique, ou simplement l'amour de la clarté et de la logique, ne peut que se mettre en rage, en analysant les idées que la maçonnerie a groupées dans son *Credo* et en recherchant leur origine dans le passé. M. Hubbard vient de nous faire cet aveu : « Notre doctrine n'est pas un système. » Il veut dire, il croit dire qu'elle est supérieure à l'esprit de système, qu'elle est éclectique, qu'elle embrasse toutes les parcelles de vérité contenues dans les systèmes, sans en avoir les limites ni les étroitesses. En réalité, il dénonce le caractère composite de la philosophie des Loges. Mais ce n'est pas philosophie que l'on doit dire, c'est « musée de bric à brac ».

« Le maçon qui cherche la gloire de penseur, dit fort bien Georges Goyau, et qui, dans sa Loge, l'obtient en général sans trop de peine, a l'habitude, dans les doctrines philosophiques qui l'entourent, de cueillir *une idée négative*, avec deux ou trois vocables qui, par leur longueur ou leur sonorité, lui semblent avoir un aspect auguste. Au positivisme, par exemple, il emprunte la négation du transcendant et le mot d'altruisme ; quant aux conceptions sociologiques de Comte, singulièrement hostile, on le sait, à l'œuvre de la Révolution française, à l'individualisme de 1789 et à la fausse notion de liberté, le maçon semble les ignorer. Au matérialisme évolutionniste, il emprunte la négation de l'âme ; mais songe-t-il à se demander si les théories de la lutte pour la vie, édifiées par cette philosophie sur les ruines des doctrines archaïques, se concilient avec les principes de solidarité que lui, maçon, se targue d'incarner ? Il professe le culte des grands hommes ;

[7] *Revue maçonnique*, 1897, p. 91 (citée par Goyau).

au convent de 1898, on a prié M. Léon Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique, d'organiser chaque année, le 14 juillet, la fête d'un grand homme, tel Michelet en juillet 1899. Mais les notables que la maçonnerie reçoit dans son Panthéon obtiennent ses hommages en raison du rôle de destructeurs qu'ils jouèrent, non en raison de leurs rôles d'architectes : à l'inverse de cet éclectisme superficiel qui enseignait, il y a un demi-siècle, que tous les systèmes sont vrais en ce qu'ils affirment et faux en ce qu'ils nient, la maçonnerie apparaît comme *l'adoratrice des négations.* »

C'est donc bien ce que nous disions tout à l'heure : roulements de tambour et charlatanisme *autour du néant.* « Adoratrice des négations », dit M. Goyau. Sa conclusion rejoint la nôtre, ou plutôt la nôtre est identique à la sienne. Un mot de l'Evangile nous vient ici en pensée. Jésus stigmatisait le pharisaïsme en le comparant à ces tombeaux magnifiques, dont l'aspect extérieur impose l'admiration, mais qui intérieurement sont pleins d'ossements et de pourriture. Ainsi, le Temple maçonnique est une construction à belle apparence pour les niais, mais derrière la façade il n'y a que le vide et la nuit.

Le langage maçonnique est essentiellement illusion et hypocrisie. Tous les mots y prennent un sens différent et généralement opposé au sens commun. En veut-on des exemples ? Nous ne prendrons que les plus illustres et les plus gros de conséquence.

Le mot, le grand et beau mot de *République* a un sens reconnu de tous les peuples, dans toutes les langues. Mais ce n'est pas le sens maçonnique. En le prononçant, le maçon n'a donc pas dans l'esprit ce que ses auditeurs doivent normalement avoir. Il les trompe et il sait qu'il les trompe. J'ouvre un dictionnaire au mot *République,* par exemple le *Larousse du XX*e *siècle.* Je trouve la définition suivante : « République, chose publique. » Il s'ensuit que le régime républicain, dans son essence, est celui où la « chose publique », l'intérêt public, est le mieux placé au-dessus des partis, où la justice est la plus parfaite pour tous. La vraie conception républicaine, la voilà, il n'y en a pas d'autre. Mais pour les francs-maçons le mot de République a un sens tout opposé. Il signifie le triomphe de leur doctrine, l'emprise de la maçonnerie sur la nation, au détriment de tous les groupes religieux ou philosophiques autres qu'elle-même. La République c'est la maçonnerie. C'est ce qui permet à un maçon de dire d'un fervent démocrate qui n'est pas maçon : « Ce n'est pas un républicain. » Le maçon le dit en toute sincérité, parce que sa sincérité à lui est une hypocrisie constante fondée sur des équivoques verbales.

Lorsque le vaillant archevêque d'Aix, Mgr Gouthe-Soulard, eut lancé, en 1895, le mot resté célèbre : « Nous ne sommes pas en République, mais en franc-maçonnerie, » il se vit supprimer son traitement, condamné comme d'abus. Ce qu'on lui reprochait ce n'était pas seulement d'avoir dit tout haut ce que beaucoup pensaient tout bas, c'était surtout d'avoir cherché à dissocier ces deux mots qui doivent, selon le maçon, se confondre : République et franc-maçonnerie.

Or, en cette même année 1895, le convent acclamait comme président du Grand-Orient un certain Lucipia, qui avait été impliqué dans l'assassinat des dominicains d'Arcueil, au temps de la Commune, et qui pour cette raison avait passé de longs mois au bagne. Ce Lucipia cita, dans un discours, le mot de Mgr Gouthe-Soulard, en ajoutant ce cynique commentaire : « Il aurait raison, cet évêque, si République et franc-maçonnerie n'étaient pas une seule et même chose ! [8] »

Il serait aisé de multiplier les textes attestant la main-mise de la franc-maçonnerie sur la République. Le rapport historique que fit M. Colfavru, alors député de Seine-et-Oise, au Congrès international maçonnique de 1889, est ici un excellent guide. L'orateur ne tarit pas d'enthousiasme envers la maçonnerie : « Elle fut, dit-il, *la pépinière* où le gouvernement de la Défense nationale allait trouver ses plus fermes et ses plus énergiques représentants. C'est de nos rangs que sont sortis les hommes les plus considérables du gouvernement de la République et du parti républicain. »

Nous avons souligné le mot « pépinière ». Il rappelle le Concile de Trente. Et il est bien vrai que la maçonnerie a été le *Séminaire des hommes d'Etat de la troisième République.* Mais n'oublions tout de même pas le mot de Mirabeau : « Des jacobins ministres ne sont pas nécessairement des ministres jacobins. » De même, il y eut au pouvoir, dans les soixante dernières années, des hommes qui avaient fait leurs premières armes dans la maçonnerie et qui ensuite étaient tombés en sommeil [9]. Dans l'ensemble toutefois, il n'est pas douteux que c'est la maçonnerie qui a donné à la République ses tendances, son impulsion, ses lois, du moins les plus graves et les plus importantes pour l'avenir, et en grande partie son personnel gouvernant. On comprend qu'Anatole de la Forge, député de la Seine, ait pu dire en 1887, dans une lettre au Président du Conseil : « Les loges maçonniques ont été le berceau de la France nouvelle. » On comprend la ferveur grandiloquente de l' « orateur » du convent de 1888, M. Dequaire, s'écriant dans son discours : « Sainte maçonnerie ! Sainte, c'est-à-dire trois fois consacrée, tu es la grande Crucifiée de la République ! C'est toi qui souffres pour elle ! C'est toi qui pratiques sur toi-même toutes les expériences salutaires ! C'est toi, mère dévouée, institutrice admirable de la démocratie, qui ne transportes dans le monde profane que celles de tes tentatives qui ont réussi dans tes flancs. »

Voilà donc une chose bien entendue : le mot République a un sens dans la bouche de tous les citoyens et un autre sens tout différent dans celle des francs-maçons et de leurs amis. Mais voici qui est plus fort et où l'hypocrisie devient beaucoup plus visible. Cette seule identification de la maçonnerie et de la République implique que la maçonnerie entend jouer un rôle, et non pas un rôle secondaire, mais un rôle de tout premier plan, dans la politique du pays. Dire qu'au Séminaire des hommes d'Etat de la troisième République on ne fait pas de politique, ce serait la même chose que dire que dans un Séminaire catholique on ne fait pas de religion ni de théologie. Il n'en est que plus significatif de recueillir, dans les textes maçonniques, des aveux comme les suivants : « Il fut un moment, disait le frère Gonnard au convent de 1886, où il était non pas de règle, mais de formalisme de déclarer que la maçonnerie ne s'occupait ni de religion ni de politique. Etait-ce de l'hypocrisie : je ne le dirais pas.

[8] *Bulletin du Grand-Orient,* décembre 1895, p. 467.

[9] Le cas de Félix Faure est particulièrement frappant.

C'était sous l'impression des lois et de la police que nous étions obligés de dissimuler ce que tous nous avons mission de faire, ou plutôt de faire uniquement[1]. » — « Dans l'ancien temps, rappelait encore le frère Rousselle en 1895, on disait : en maçonnerie, il ne faut pas faire de politique. Eh bien ! ne faisons pas de politique si vous voulez, mais faisons de l'action, *changeons le mot pour conserver la chose ;* faisons de la politique sous une autre forme, mais faisons de la politique, c'est le seul moyen que la maçonnerie puisse vivre[2]. »

De telles déclarations ne sont pas isolées et M. Goyau a pu écrire : « L'avenir, sans doute, pourra diviser l'histoire de la troisième République en deux périodes, entre lesquelles l'année 1894 marque à peu près la transition. Avant cette date, la maçonnerie « fit de la politique » en prétendant souvent, par « formalisme », qu'elle n'en faisait point ; elle en fit encore après cette date, en alléguant qu'elle « faisait de l'action ».

Il est donc bien certain que la maçonnerie a cherché à dissimuler son influence politique et cela nous ne pouvons pas ne pas l'appeler le comble de l'hypocrisie. Mais nous acceptons avec Goyau la distinction de deux périodes, celle qui précède 1894 et celle qui suit. Avant 1894, l'attitude de la maçonnerie est inspirée de prudence. Elle ne se mêle point ouvertement, publiquement aux modifications ministérielles. Il lui suffit d'être le Séminaire des hommes d'Etat. Elle estime que l'étiquette maçonnique ne doit pas être arborée devant la foule ; elle croit qu'il ne serait pas bon que l'adresse du Séminaire fût exactement connue. « Maîtresse et gardienne de la philosophie républicaine, — si tant est que cela puisse s'appeler une philosophie, — éducatrice attitrée de presque tous les hommes du parti républicain, elle traite ce parti comme une chose qui lui appartient, et c'est un droit de propriété dont elle est si convaincue qu'elle demeure sans inquiétude, quels que soient les hommes que ce parti pousse au pouvoir. D'ailleurs, la suspicion presque unanime où les catholiques tenaient la forme républicaine offrait à la franc-maçonnerie un prétexte plausible pour présenter ses doctrines antireligieuses comme étroitement connexes aux intérêts de la République.

« Mais lorsque les instructions de Léon XIII — précisément vers 1894 — et les déclarations de Spuller eurent troublé l'échiquier de la politique française, la maçonnerie crut sentir qu'une fraction du parti républicain lui échappait : de là, depuis cette date, les vœux spécialement vexatoires qu'elle multiplie, les sommations dont elle fatigue les ministères, les audacieux compliments qu'elle assène aux ministères dociles. » Nous en aurons dans un instant des preuves frappantes.

Rien n'a irrité la maçonnerie comme le fameux « esprit nouveau » de Spuller. Rien ne l'a déconcertée autant que la politique du ralliement : bonne preuve que cette politique était la vraie et que Léon XIII, en la conseillant, avait su percer à jour la principale hypocrisie de l'hydre maçonnique, celle qui consistait à jouer sur le sens du mot République, la masse ignorant que cela voulait dire « maçonnerie », et le clergé ne tenant pas compte de l'illusion de la foule populaire et s'aliénant l'opinion par son attachement au moins apparent à une forme de gouvernement réputée odieuse par les humbles.

Ce fut à la suite du ralliement que l'orateur du convent de 1894, le frère Gadaud, sénateur de la Dordogne, prononça les phrases remarquables que voici : « Il pourrait sembler à première vue que la franc-maçonnerie, *qui n'est autre chose que la République à couvert,* comme la République elle-même n'est autre chose que la franc-maçonnerie à découvert, doive arrêter là son rôle politique, puisque la République est devenue un gouvernement acquis et définitif. Il n'en est rien. Plus que jamais le concours de la franc-maçonnerie est indispensable à la République. »

IV

Cette action politique, si longtemps dissimulée, puis devenue plus pressante et plus ouverte, s'est manifestée par deux sortes de lois principales : les lois scolaires et les lois contre les Congrégations et le clergé.

Pour les lois scolaires, la preuve en a été faite si souvent qu'il serait vain d'y revenir. Il suffirait, du reste, de comparer les délibérations des Loges ou les résolutions des convents, année par année, pour se convaincre que toutes les lois concernant l'instruction publique, dans les premières années de la République proprement dite, c'est-à-dire depuis la chute de Mac-Mahon en 1879, ont été élaborées dans les Loges, qu'elles sont des lois d'injustice, des lois de parti, des lois d'hypocrisie, dans lesquelles une équivoque soigneusement entretenue tend à faire croire que le mot *neutralité* est synonyme d'impartialité et de respect pour les croyances religieuses, alors qu'il signifie haine à mort de toutes les croyances, soit par prétérition, soit par lutte ouverte, et que par ces lois la République, censée étrangère à toute opinion religieuse, a de fait réalisé une religion d'Etat : la religion maçonnique.

C'était bien cela que voulait dire Mgr Gouthe-Soulard dans le mot rappelé plus haut, et le frère Lucipia, le Grand-Maître de la secte, lui donnait pleinement raison.

Pour ce qui est des Congrégations, que la France maçonnique a traitées avec le même esprit de brutalité qu'Hitler a déployé envers les Juifs, les preuves de l'acharnement des Loges sont encore plus péremptoires et plus révoltantes. La suppression de celles-là même qui étaient autorisées et qui pouvaient par conséquent se couvrir de la signature de la France est un drame en trois actes.

Premier acte : Lafferre, Président du Grand-Orient de France, et membre du Parlement, présente en 1901 un projet de loi pour la suppression des Frères des Ecoles chrétiennes. Le Président du Conseil est alors Waldeck-Rousseau. Il n'est pas maçon, bien qu'il ait, par politique, fait l'œuvre de la maçonnerie par sa loi sur les Associations, du 1er juillet 1901. Il lui suffit d'un geste pour qu'une majorité de 100 voix repousse le projet Lafferre. Et il donne de son refus la grave raison que voici : « Lorsque l'Etat a examiné les statuts d'une Congrégation religieuse, lorsqu'il s'est demandé à quelle œuvre elle entendait se consacrer, et lorsqu'il l'a autorisée parce que cette œuvre lui a paru bonne, il a fait avec elle un pacte de bonne foi. Si elle est infidèle à sa mission, on doit lui retirer l'autorisation. Et si elle remplit l'ob-

[1] *Bulletin du Grand-Orient,* sept. 1886, p. 289 (cité par Goyau, p. 47).
[2] *Bulletin du Grand-Orient,* août-sept. 1895, p. 380 (Goyau, *ibid.*).

jet pour lequel elle s'est fondée et qui a déterminé l'autorisation, celui-ci ne peut pas sans une véritable injustice et sans inconséquence anéantir ce qu'il a jugé utile à l'intérêt public. »

Après cette solennelle déclaration du gouvernement, il semblait que les Congrégations autorisées fussent en droit de compter sur la parole de la France : le vote de la Chambre avait en effet confirmé la parole du ministre.

Mais la maçonnerie ne lâche pas le morceau aussi aisément. Elle sait que les lois qu'elle a faites sont sacrées et que les lois qu'elle n'a pas faites sont sans valeur et doivent disparaître, à l'heure jugée convenable par elle.

Deuxième acte : M. Lafferre préside en 1903 le convent du Grand-Orient de France. Son discours jette une lumière crue sur les dessous de la politique à cette époque, si semblable à la nôtre. « Nous sommes chaque année, dit-il, *la cloche qui sonne le glas de mort pour un ministère qui n'a pas fait son devoir et qui a trahi la République* [3], ou le réconfort dont il a besoin et qui lui dit, à une heure solennelle : Je viens t'apporter la parole du pays, je viens t'apporter son appréciation, je viens te dire ce que le pays pense de toi, je viens te donner le *satisfecit* dont tu as besoin ou t'infliger le blâme qui sera suivi demain de la mort [4]. »

Accentuant encore, au moyen d'une lourde ironie, l'impression de domination que la maçonnerie exerçait sur le pouvoir à cette date, Lafferre disait encore au même convent :

« Il ne faut pas que les cléricaux aient crié pour rien, ils ne faut pas qu'ils étalent leurs colères et leurs rancunes, parce qu'on leur a supprimé un dixième de leurs effectifs. Il ne faut pas qu'après les scènes qui se sont passées en Bretagne et les injures dont a été couvert le Président du Conseil, une association puissante comme celle des Frères de la Doctrine chrétienne, avec ses 10.000 écoles et ses 200.000 élèves, puisse encore braver la démocratie et bénéficier de l'honneur qu'elle ne mérite pas d'être incorporée, dès 1808, à l'Université ; il ne faut pas que les cléricaux se plaignent pour rien : vous avez l'obligation de légitimer leurs plaintes... Il faut en finir. C'est à cette œuvre que nous nous attacherons, mes frères, avec le concours de tous les maçons du Parlement. »

Rarement l'action de la maçonnerie sur les décisions gouvernementales se montra d'une façon aussi évidente et aussi écœurante. Tous les méfaits reprochés à la fameuse « Congrégation » sous le règne de Charles X, furent distancés et de loin. La maçonnerie avait alors un délégué au pouvoir, Emile Combes. Il accepta sans résistance, et même, semble-t-il, avec une sorte de joie haineuse, le mot d'ordre de la secte. Il n'y a guère de pages plus honteuses dans nos annales : bonne foi et justice violées, guerre déclarée à une catégorie de citoyens dévoués à la cause publique, uniquement parce qu'ils déplaisaient à une société secrète !

Les dates ici sont éloquentes. Le discours de Lafferre avait été prononcé le 20 septembre 1903. Dès le 6 novembre, c'est-à-dire à la rentrée du Parlement, Chaumié, ministre de l'Instruction publique, dépose au Sénat un projet de loi interdisant *l'enseignement secondaire* aux Congrégations. Mais la franc-maçonnerie juge ce projet insuffisant et, le 18 décembre, Combes, obéissant à ses brutales injonctions, dépose un nouveau projet de loi interdisant aux Congrégations même autorisées *toute espèce d'enseignement à tous les degrés.*

Les deux projets de loi furent discutés ensemble. Ils furent défendus, au Sénat, par le franc-maçon Eugène Lintilhac, qui invoqua l'autorité d'Aristote, sans le nommer du reste, ce qui lui attira de la part de Clemenceau, qui, en dépit de son anticléricalisme, gardait un certain sens de la propreté et de la liberté, cette cinglante réplique :

« Vous nous avez apporté ici une phrase qui doit être lue de nouveau à la tribune, comme le fondement de votre opinion : c'est la phrase suivante d'Aristote : « L'éducation doit être unique et identique pour tous. *Il faut bien se garder de croire qu'un citoyen s'appartienne à soi-même, tous appartiennent à l'Etat.* » Vous savez, MM., que cette citation nous a été apportée sous forme de rébus et qu'on nous a invités à en deviner l'auteur. Au moment où M. Lintilhac a dénoncé Aristote, j'allais dire : Ignace de Loyola. Car vous avez bien retrouvé là le *perinde ac cadaver*, c'est bien là la doctrine de l'absorption totale, sans réserve et complète de l'individu dans la corporation. C'est l'idéal de la Congrégation que vous reprenez à votre compte. Il y a un personnage légendaire, que je me reprocherais de nommer à cette tribune, qui, pour éviter la pluie, se jette à la rivière. Pour éviter la Congrégation, nous faisons de la France une immense Congrégation. Nous avons fait la Révolution française. Nos pères ont cru que c'était pour s'affranchir : pas du tout, c'était pour changer de maître. Oui, nous avons guillotiné le roi : vive l'Etat-Roi ! Nous avons détrôné le pape : vive l'Etat-pape ! Nous chassons Dieu, comme disent ces messieurs de la droite : vive l'Etat-Dieu ! Messieurs, je ne suis pas de cette monarchie, je ne suis pas de ce pontificat !... [5] »

Porté du Sénat à la Chambre, le projet de loi y fut discuté avec passion. Il n'y eut pas moins de 17 séances, du 1er au 28 mars 1904. L'un des discours les plus remarquables fut celui du député catholique Paul Lerolle, qui dévoila, avec une poignante indignation, les manœuvres, les intrigues, les hautaines sommations de la franc-maçonnerie dans l'élaboration du projet de loi soumis aux représentants de la nation.

Mais toute éloquence était vaine en face du parti pris. Il n'y a pas de pire tyrannie que celle du nombre. La maçonnerie tenait sa proie et ne voulait pas la lâcher. Combes vint à la tribune parler

[3] Dans une phrase comme celle-là, le mot République n'a pas d'autre sens que celui qui a été indiqué plus haut, il veut dire « maçonnerie ».

[4] En vérité, en lisant ces lignes, on se demande s'il reste un peu de sang dans les veines des ministres français et comment ils ont pu supporter l'insolence impardonnable de telles déclarations ! On rougit pour eux d'une sujétion non seulement aussi humiliante, mais aussi affichée. Les rois fainéants eux-mêmes étaient-ils plus soumis aux caprices des maires du palais que les gouvernements de ce temps-là (et bien d'autres que nous avons vus depuis) au pouvoir mystérieux de la maçonnerie ? Notre histoire nationale ne connaît guère de période plus ignominieuse que celle-là, et cette période se nomme le « combisme ».

[5] Cela, du reste, n'empêchait pas Clemenceau d'être l'adversaire de la liberté d'enseignement chez les Congréganistes, mais non pas au nom d'une doctrine d'Etat : au nom, disait-il, du nationalisme français, parce que les Congréganistes, en acceptant de recevoir leur mot d'ordre de l'étranger, constituaient « une véritable enclave de servitude romaine dans notre droit civil de liberté ».

Au fond le résultat était le même.

son langage : « Il faut choisir, dit-il, entre la Congrégation et la République ! » Et dans sa bouche, cela voulait dire : il faut opter entre la Congrégation et la maçonnerie ! Il emporta le vote à la Chambre par 316 voix contre 219. Après un retour au Sénat, auquel devaient être soumises quelques modifications introduites dans le texte législatif, la loi fut définitivement acquise et promulguée le 7 juillet 1904 [6]. Dès le 12 juillet, Combes, se hâtant de passer de la parole aux actes et de recueillir les applaudissements de la maçonnerie, fermait 2.398 écoles congréganistes !

Tout homme de bonne foi qui réfléchira à ces faits et qui les rapprochera des scandales dont la France a rougi récemment, sera contraint d'avouer que la maçonnerie a été le mauvais génie de la République, qu'elle a fait avorter toutes les espérances que ce grand mot peut contenir, qu'elle a sali et souillé la démocratie, sous le couvert de qui elle gouverne, des crimes les plus ignobles contre la justice et l'équité, en même temps que contre l'Esprit !

S'il y a eu dans l'histoire de France un régime que l'on a pu appeler « le régime abject », c'est à la franc-maçonnerie qu'on le doit. Le crime contre les religieux et les religieuses n'avait indigné que les catholiques ; le crime contre l'honneur des particuliers et contre les intérêts d'un grand nombre de fonctionnaires et officiers coupables de ne pas s'incliner assez vite devant la religion du néant, préconisée par la maçonnerie, provoqua une réprobation plus profonde et plus générale. Nous voulons parler de *l'affaire des fiches*. L'histoire en est bien connue, mais il est devenu impossible de dessiner le visage vrai de la maçonnerie, si aisément camouflé, sans en rappeler les détails ignobles.

V

Au cours des vacances parlementaires de 1904, une campagne de presse avait été entamée contre le général André, ministre de la Guerre dans le ministère Combes. On l'accusait, non sans raison, de désorganiser l'armée, en réglant la très grosse question de l'avancement des officiers non point d'après leurs notes et leur valeur professionnelle, mais selon leurs opinions « républicaines » ou « cléricales » [7].

Les journaux le *Matin* et le *Figaro*, choisis parce que « neutres » en matière religieuse, avaient publié des documents édifiants sur les procédés d'André.

A la rentrée des Chambres, le député Guyot de Villeneuve, ancien capitaine, interpella le gouvernement et prouva que le ministre de la Guerre avait soumis les listes d'avancement *à l'approbation du Grand-Orient de France*. Notez que ce n'était là qu'une application de la domination exercée par la maçonnerie sur tous les rouages de l'Etat. Cependant cette emprise d'une officine ténébreuse sur l'un des services les plus importants de la nation apparut comme spécialement humiliante et monstrueuse. Le ministre répondit et ne put fournir que de piteuses explications. Il dut accepter un ordre du jour socialiste Maujean, ainsi conçu : « La Chambre, blâmant, s'ils sont reconnus exacts, les procédés inadmissibles dénoncés à la tribune, — et convaincue que M. le Ministre de la Guerre prendra, dans ce cas, les sanctions nécessaires, passe à l'ordre du jour. »

La seconde partie de ce texte, impliquant la confiance dans le gouvernement, ne passa qu'à 278 voix contre 274. Le ministère se cramponna quand même. La maçonnerie dévoilée avait senti passer sur elle la colère de la nation. On était au 28 octobre 1904. A dater de ce jour, Guyot de Villeneuve publia chaque jour des *fiches*, émanant du Grand-Orient, et qu'il tenait d'un certain Bidegain, secrétaire-adjoint au frère Vadécard, secrétaire en chef de cette association maçonnique.

Le Grand-Orient, ayant eu gain de cause à la Chambre, crut pouvoir « crâner », comme on dit dans le peuple. Il eut l'audace de déposer une plainte pour vol de documents, ce qui était un aveu d'authenticité pour les fiches publiées. Et il osa soutenir que la maçonnerie avait « non seulement exercé un droit légitime, mais encore accompli le plus strict des devoirs. » C'était un défi à la conscience publique.

Le général André, vivement et quotidiennement attaqué à la tribune, se débattait plus ou moins adroitement. Le 4 novembre, il fut giflé à deux reprises en pleine Chambre par le député nationaliste Gabriel Syveton. Ce dernier fut frappé de censure avec exclusion temporaire, et poursuivi, après levée de son immunité parlementaire. Un coup de théâtre se produisit : le 8 décembre, veille du jour où il devait comparaître devant les assises, on apprit que Syveton s'était suicidé [8].

La bataille cependant continuait entre les patriotes et la secte. Un peu de lumière commençait à filtrer sur les origines du système des fiches [9]. L'inventeur du système avait été un officier, le commandant Pasquier, directeur de la prison du Cherche-Midi, qui l'avait fait adopter par les chefs de la maçonnerie. Le général André l'avait organisé au ministère de la Guerre, avec l'aide de son chef de cabinet, le général Percin [1]. Celui-ci avait des doutes sur la légiti-

[6] Et cette loi existe toujours : honte d'un grand peuple, qui se glorifie d'être l'asile de la liberté dans le monde !

[7] On remarquera de nouveau ici l'identification des deux mots « républicain » et « anticlérical ». Cette équivoque toute maçonnique, nous l'avons dit, est l'une des tares de notre histoire récente. Elle signifie en somme l'obligation imposée aux Français d'*apostasier* s'ils veulent être tenus pour républicains et avoir droit aux faveurs du régime.

[8] Sa femme fit, à l'enquête, une déposition qui incriminait gravement la moralité privée et même la probité du mort. De bons esprits demeurent convaincus que ce suicide fut, en définitive, un crime maçonnique. Mais ce n'est là, jusqu'à nouvel ordre, qu'une impression résultant de l'étrange opportunité d'une mort qui délivrait la secte d'un redoutable adversaire. La mort de M. Prince, la tentative avortée d'explication par le suicide, l'évidence d'un crime utile à la secte et qui n'a pu être perpétré que par des agents à sa dévotion, sont venus réveiller les doutes au sujet du prétendu suicide de Syveton. — Lire *Les morts mystérieuses* d'Albert Monniot, aux Nouvelles Editions Nationales, 15, avenue du Parc, à Brunoy (S.-et-O.).

[9] Il est curieux de remarquer avec quelles réticences et quelle prudente réserve un historien sympathique à la maçonnerie tel que Seignobos relate toute cette affaire dans l'*Histoire de France* de Lavisse, tome VIII, p. 239, de la section contemporaine. Pas un mot de blâme envers le gouvernement, admission comme naturelle de l'identité « République » et « anticléricalisme », insinuations sournoises envers les officiers, les membres de l'opposition au gouvernement combiste, même Doumer et Millerand. — Tout le récit respire l'embarras et le désir secret de jeter un voile sur ces pénibles souvenirs.

[1] Le même qui devait, en juin 1925, soulever de si légitimes protestations en affirmant dans un journal socialiste du Midi que « Doumergue et Painlevé ont commis une erreur historique » et, « en outre, une maladresse, en disant que l'Alsace et la Lorraine tenaient à redevenir françaises. »

mité de l'invention nouvelle. Il avait parlé du système des fiches à Waldeck-Rousseau, en manifestant l'intention de donner sa démission. Le *Figaro* du 3 novembre 1904 publia la réponse de Waldeck-Rousseau, en date du 24 décembre 1902 : « Je lui ai dit que s'il devait, à mon sens, rester à son poste, il devait refuser catégoriquement de se prêter à des pratiques aussi extraordinaires, aussi blâmables et aussi inadmissibles [2]. »

Une seconde note, en date du 30 décembre 1902, fut lue par Guyot de Villeneuve à la tribune. Elle contenait ces lignes, qui démontraient jusqu'à l'évidence la complaisance et la complicité de Combes dans les manœuvres de son ministre de la Guerre : « Vu Combes. Je lui ai rapporté la conversation précédente. Mon avis est que le procédé mis en vigueur à la Guerre est inadmissible et déchaînera de légitimes colères quand il sera connu. Combes en convient. Il ne connaissait pas les feuilles avec renvoi aux fiches. Tout cela doit cesser ; mais il attend Delpech après les élections sénatoriales [3]. »

Il résultait de la publication des notes personnelles de Waldeck-Rousseau que le ministère Combes était prévenu, depuis près de deux ans, du danger des mesures prises. Combes avait eu le temps de réfléchir ; il y avait de sa part ce qu'on nomme, en terme juridique, entière préméditation. Sa responsabilité apparaissait donc tout à fait accablante. Non seulement il avait toléré le système d'espionnage et de délation confié à la franc-maçonnerie dans l'armée, mais il l'avait adopté pour tout l'ensemble des administrations et il en avait étendu l'application à tous les ministères.

Ces révélations portèrent à leur comble la colère et l'indignation des honnêtes gens. Comme au temps de l'affaire Dreyfus, la France se retrouva partagée en deux camps. Mais les positions étaient renversées. Les nationalistes apparaissaient maintenant, comme ils devraient toujours l'être, les champions de la propreté et de l'équité. Georges Leygues, qui n'avait rien d'un sectaire, s'honora en attaquant le combisme : « Il s'agit de savoir, s'écria-t-il, si la délation va devenir un procédé régulier de gouvernement... Il n'est pas admissible que la carrière, non pas seulement des officiers, mais de tous les fonctionnaires, que les intérêts des simples citoyens soient à la merci d'une centaine d'individus masqués pour la plupart. » Ce système, défendu par Jaurès, qui pourtant avait du cœur, est, dit encore Georges Leygues, « le système de démoralisation et de désorganisation le plus puissant qui ait jamais existé. Avec ce système, il n'y a plus de gouvernement, il n'y a plus de Chambres. Les comités occultes sont les véritables usurpateurs de la souveraineté nationale. L'enjeu de ce débat est l'honneur du parti républicain et peut-être son existence même. Il faudra que la majorité dise nettement si elle abdique sa raison et sa conscience, ou si elle a l'énergie nécessaire pour flétrir les actes inadmissibles qu'elle condamne et qu'elle abhorre en secret. »

Mais le plus ardent à blâmer l'ingérence de la maçonnerie dans les rouages les plus intimes de l'État fut encore un socialiste, jusque-là mêlé aux partis de révolution, mais finalement écœuré des petitesses qu'il rencontrait parmi ses amis, Alexandre Millerand. Cet homme, du reste, avait l'esprit de gouvernement. Il avait accepté un portefeuille dans le ministère Waldeck-Rousseau où il coudoyait le général de Gallifet ; son cas avait divisé tout le parti ; il gardait une rancœur aux siens de l'avoir moralement désapprouvé. Il profita de cette circonstance nouvelle pour se séparer avec éclat d'un parti qui affectait de le blâmer, lui, d'avoir participé à un gouvernement bourgeois, et qui, par une casuistique étrange, trouvait naturel de collaborer avec un gouvernement de délateurs et d'espions, qui n'était pas moins bourgeois que le précédent. Du discours célèbre qu'il prononça à cette occasion, nous ne détacherons que les phrases suivantes :

« Vous avez la folie de croire que c'est par de tels procédés que vous constituerez une armée républicaine ? Ne voyez-vous pas que vous ne faites ainsi que donner une prime à l'hypocrisie, et que ceux qui, hier, allaient, comme vous les en accusez, à l'église pour obtenir de l'avancement, iront dans le même but à la Loge, avec la même facilité et la même conviction ?... La vérité et la justice ne changent pas suivant qu'il plaît aux partis ou aux hommes de les servir ou de les méconnaître. Portés par elles, hier, vous jugez aujourd'hui avantageux de les renier ; soit ! elles demeurent, et j'attends demain leur victoire ! »

A la suite de ces critiques trop justifiées et de l'attentat de Syveton qui l'était moins, le général André s'était décidé à donner sa démission, le 15 novembre

[2] En regard de cette appréciation de Waldeck-Rousseau, mettons l'exposé de M. Seignobos, dans l'ouvrage indiqué plus haut : « L'opposition finit par trouver une arme mortelle. Le ministère de la Guerre, *continuant la pratique très ancienne des « notes confidentielles »*, avait cherché à savoir les opinions des officiers, et, ne voulant pas se renseigner auprès de leurs supérieurs militaires *suspects de sentiments conservateurs*, s'était adressé à des hommes *républicains, quelques-uns francs-maçons*. Il avait réuni et classé ces renseignements sur l'esprit politique des officiers sous le nom de *fiches* individuelles. Ce nom, emprunté au vocabulaire de l'érudition, fit sur le public l'impression d'une nouveauté... » Voilà qui sent la mauvaise foi « à pleines narines », si l'on peut dire. Et c'est ainsi que l'on écrit l'histoire dans les sphères officielles. Entre certaines mains, l'histoire devient donc une conspiration contre la vérité.

M. Seignobos tend visiblement à faire croire : 1° que le système des fiches n'avait de nouveau que le nom : — 2° que ce fut surtout le nom qui étonna le public et attira son attention ; — 3° que le système continuait une pratique ancienne ; — 4° que les supérieurs militaires étaient suspects de sentiments conservateurs, ce qui légitime l'invention des fiches ; — 5° que les renseignements étaient puisés auprès de personnages républicains, dont « quelques-uns » seulement étaient des francs-maçons.

On ne saurait mieux travestir les faits !

[3] Ce Delpech était un ancien professeur du collège de Foix, qui fut plus tard sénateur de l'Ariège. Franc-maçon de vieille date, il avait été l'orateur du convent de 1895 et avait fait frissonner d'horreur le Grand-Orient par son discours sur le catholicisme, sur « ce peuple de moines microcéphales » qui empoisonnaient la France. Il avait désigné le pape Léon XIII sous les traits d'un « maître Jacques jouant à Rome le Père éternel ». Il avait donné à la secte maçonnique, comme programme immédiat, de « veiller jusqu'au jour où les ministères, les administrations diverses, les armées de terre et de mer, seraient dégagées de toute influence papaline et jésuitique ». Il avait prophétisé qu'après son triomphe complet, la maçonnerie monterait à Montmartre pour y proclamer « la déchéance définitive du pape », et qu'elle « dresserait, sur le parvis de la basilique, un monument dédié à toutes les victimes des fanatismes religieux. » (*Bulletin du Grand-Orient*, août-sept. 1895, p. 357-368). — Ce vœu des maçons de s'emparer de nos églises était du reste fréquemment exprimé par eux, notamment par le Grand-Maître Blatin, dès 1883 : *Bulletin du Grand-Orient* sept. 1883, p. 645.

1904. Il fut remplacé par un agent de change, Maurice Berteaux, député radical-socialiste de Seine-et-Oise.

A partir de ce moment, le ministère Combes, constamment harcelé par les nationalistes, déconsidéré par les révélations quotidiennes de Guyot de Villeneuve, qui continuait le déballage des fiches du Grand-Orient, se traîna lamentablement, se cramponnant au pouvoir avec des majorités toujours plus réduites, en dépit des appels angoissés de la maçonnerie, qui n'avait jamais trouvé ministre plus docile à ses ordres.

Le malheureux président du Conseil avait dû avouer que les fiches avaient été étendues à toutes les catégories de fonctionnaires et érigées en système de gouvernement, et qu'il avait expédié, encore le 18 novembre, une circulaire aux préfets les invitant à renseigner le ministère « sur les fonctionnaires de tous ordres *et les candidats aux fonctions publiques* », et à prendre leurs informations soit auprès des fonctionnaires de l'ordre politique et des républicains investis d'un mandat électif, soit *auprès des délégués ou correspondants administratifs*.

Les députés de l'opposition voulurent savoir ce que c'étaient que ces personnages inconnus jusque-là dans les rouages administratifs. Combes déclara que c'étaient de précieux auxiliaires du gouvernement. En réalité, c'étaient le plus souvent des notabilités de la franc-maçonnerie ou des sociétés annexes (libre-pensée), chargées d'espionner leurs concitoyens et souvent leurs propres supérieurs hiérarchiques. On apprit par exemple qu'à Clermont-Ferrand un simple caporal-bottier avait tenu entre ses mains l'honneur et l'avancement de carrière de tous les officiers de la garnison, sans en excepter les plus élevés en grade !

Alexandre Ribot s'éleva avec force, dans un discours du 9 décembre, contre la circulaire de Combes concernant l'emploi des « délégués ». Il déclara que l'on aboutissait par là, en somme, à « la destitution morale des chefs de service des autres administrations ». — « Il est triste de constater, dit-il à Combes, que des officiers, des professeurs, des magistrats, ont pu croire qu'ils étaient autorisés par vous à commettre ces actes abominables. Vous avez ainsi rabaissé tout ce qu'il y avait de grand, de généreux dans ce pays, voilà votre crime ! *Il s'élève un murmure d'infamie autour des hommes que vous avez essayé de défendre !* »

En vérité jamais l'emprise maçonnique ne s'était montrée sous un jour aussi révoltant. Laissée à elle-même, servie par un ministre qui lui était tout dévoué, la secte avait tenté d'étouffer la nation comme une hydre infecte aurait fait d'un être vigoureux et magnifique. Ce fut au cours de la même séance du 9 décembre 1904 que le socialiste Millerand adjura la Chambre de mettre fin par son vote à une « domination abjecte et répugnante ». Il apparaissait en effet que le ministère entretenait dans toute la France une armée de délateurs, recrutée dans les Loges ou dans les groupes recevant leur mot d'ordre, pour connaître les opinions religieuses de tous les citoyens et pour régler, au moyen de renseignements entachés de la plus évidente partialité, l'avenir de tous les aspirants aux fonctions publiques et la distribution de toutes les faveurs gouvernementales.

Ce ne fut pourtant qu'à la suite d'une interpellation Lhopiteau, au sujet de l'espionnage dont les députés eux-mêmes étaient l'objet de la part du gouvernement maçonnique, que le « régime abject » s'écroula, le 18 janvier 1905, sans avoir été mis formellement en minorité.

On peut bien dire que la véritable force de la franc-maçonnerie en France se révéla dans la défaite même qu'elle subit à la chute de Combes. Sans doute le système des fiches fut condamné sans retour ; il disparut sous la réprobation publique. Mais la franc-maçonnerie n'en poursuivit pas moins sa carrière dans le pays, elle n'en continua pas moins à inspirer mainte mesure gouvernementale. Si elle dut désormais voiler plus soigneusement son action, elle demeura le séminaire des hommes d'Etat en France. Il ne semble pas que son influence ait été sensiblement diminuée, ni son recrutement restreint. Elle ne rétracta aucune de ses pratiques, ne renia aucun de ses principes, ne renonça à aucune de ses ambitions, ne perdit aucun de ses appuis.

Son histoire se poursuit donc, souterraine, mais active et malfaisante, jusqu'à l'époque actuelle. Le double scandale Stavisky et Prince semble réveiller dans les consciences des sentiments de crainte, d'horreur, de dégoût, de soupçon envers la secte odieuse. Elle-même paraît avoir senti que la réprobation qui monte vers elle est plus sérieuse que les autres fois. Elle a tenté de se justifier par un étalage de nobles sentiments, ceux-là mêmes qui lui ont toujours servi de paravent. Malgré tout, le public demeure incrédule. Le crime Prince surtout soulève dans les cœurs une indignation qui n'est pas près de s'éteindre. Quand un ministre franc-maçon a parlé, à ce propos, d'une *maffia* qui étend sa main sur le pays, on a senti comme un frisson d'épouvante et de révolte. Mais à mesure que les mois s'écoulent sans amener la lumière, l'idée que la fameuse *maffia* pourrait bien n'être que la maçonnerie elle-même se répand de plus en plus. Le ministère Doumergue, autour duquel s'est forgée l'union nationale, apparaît comme à demi paralysé lui-même par des influences maçonniques. Et comme il ne tient pas ses promesses dans le domaine de la justice, on en conclut forcément qu'il y a dans son propre sein des hommes que la fameuse « *chaîne d'union maçonnique* » rattache, à leur insu peut-être, aux auteurs ou aux bénéficiaires du crime !

D'autre part, il est incontestable que Stavisky n'était qu'un comparse, qu'il n'était pas même très intelligent, qu'il est fort douteux qu'il ait été capable de mettre sur pied des affaires compliquées comme celle des optants hongrois, ou même du Crédit de Bayonne, sans recevoir non seulement des appuis, mais des directives de personnages masqués derrière lui et dont il était l'homme de paille. La maçonnerie a beau protester de son culte pour l'honnêteté et la propreté morale : son passé n'inspire pas assez confiance pour qu'on la croie sur parole. Le secret dont elle s'entoure est à la fois une force et une faiblesse : une force parce qu'elle agit sans laisser de traces de son intervention, une faiblesse aussi parce qu'il n'est secret si bien gardé qui ne finisse par transpirer et qu'en cas de doute naissant, toutes les suppositions semblent permises contre des gens qui se cachent si bien. « On ne se cache pas pour bien faire, » murmure la sagesse populaire.

Et puis, la maçonnerie ne peut faire autrement que de porter la responsabilité de ses adhérents. Or, tous les hommes compromis dans l'affaire Stavisky sont de chez elle : Dalimier, Julien Durand, René Renoult, Bonnaure, Guiboud-Ribaud, Pierre Darius, André Dubois, sans parler de Chautemps qui a étonné

la France en affirmant sans rire qu'il tenait de la maçonnerie sa « formation intellectuelle ».

On sait d'autre part que les francs-maçons abondent à la Sûreté générale, que MM. Bressot, Thomé, Hennett, Bayard, Ducloux, et beaucoup d'autres, sont des francs-maçons.

Enfin, les révélations faites sur la séance du Grand-Orient du 14 juin 1934, dans laquelle le franc-maçon Frot tenta d'expliquer son rôle dans les événements du 6 février, révélations qui ont sans doute subi certains démentis, — ce qui n'en est que plus grave, car le fond en reste intact, — prouvent que le Grand-Orient ne regrette rien, ne répudie rien, n'a pas le moindre désir d'expurger la liste de ses membres à moins d'y être contraint du dehors, et qu'il est tout prêt à reprendre son activité, si on le lui permet.

Voilà où nous en sommes. Un gros problème est posé : la France arrivera-t-elle à se débarrasser de la secte néfaste, ou, après un temps d'accalmie, la lèpre hideuse reprendra-t-elle sa marche d'extension progressive dans l'organisme national ?

VI

Nous avons signalé comme intéressants et curieux à lire les articles publiés sur la maçonnerie par M. de Fels dans la *Revue de Paris*. Ce sont, avons-nous dit, des lettres imitées des *Provinciales*, où un maçon de province est censé écrire ses impressions sur les événements récents à un maçon parisien candidat à la Présidence du Conseil. A titre purement documentaire, nous donnerons ici un passage qui montre comment le comte de Fels se représente la mentalité du clergé envers la maçonnerie. Ce morceau a paru dans la *Revue de Paris* du 15 juin, sous ce titre : « Entretiens de province. » Il s'agit toujours de la correspondance fictive entre le maçon provincial Segouffin et le maçon parisien Fargeot. Segouffin est un médecin de petite ville. Il veut renseigner son ami sur les réactions des notabilités, dans les petits pays, autour des faits qui se sont déroulés depuis le début de la présente année. Il parle d'abord d'un marquis réactionnaire. Puis il s'en prend au curé de sa paroisse et s'exprime en ces termes :

« Parmi le cercle élargi de mes relations nouvelles, dont tu es loin de soupçonner l'étendue et la diversité, tu seras très étonné d'apprendre qu'à côté d'un marquis figure aussi l'archiprêtre de Villebonne. Ici, je dois le dire, ce n'avaient été, jusqu'ici, que des rapports de malade à médecin. Le digne ecclésiastique souffre du mal des trop sédentaires, la sciatique. Pourquoi s'est-il adressé de préférence à moi, alors que la localité renferme d'autres praticiens moins teintés, moins compromis que moi ? Peut-être tout au fond de lui-même, et à son insu, notre archiprêtre cède-t-il à la force de ce préjugé que la science réside plutôt à gauche qu'à droite ; peut-être y a-t-il autre chose. Ces âmes sacerdotales sont terriblement compliquées. L'archiprêtre aurait-il obéi à la préoccupation de faire concourir sa sciatique à la politique de conciliation et de rapprochement ordonnée par Rome ? [4].

Ce qui devait survenir est survenu. Au cours de ma dernière visite, la conversation a rapidement dérivé vers la politique. L'archiprêtre ne m'a pas celé les inquiétudes que lui cause la situation actuelle. « Le changement appelle le changement, m'a-t-il dit, comme l'abîme appelle l'abîme. La République et l'Eglise étaient en état d'apaisement. Voici l'équilibre politique rompu. On a le droit de se réjouir qu'il soit rompu provisoirement au profit des modérés, mais ne doit-on pas redouter l'oscillation qui s'ensuivra ? Nous vivions bien tranquilles. Depuis que Briand avait fondé la paix religieuse, vous laissiez vos femmes aller à l'église. Et la paix domestique régnait ainsi. De quoi vos femmes, même très pieuses, témoignaient leur gratitude en mettant un peu de leur influence électorale au service de M. Fargeot. Votre ami était un peu notre prisonnier. La question cléricale avait cessé d'exister dans notre arrondissement Et nombreuses étaient les occurrences où l'on pouvait nous contempler sur une estrade, le pasteur, le rabbin, le Vénérable de la Loge et moi-même et mes vicaires, dans un coude à coude presque amical. Ce résultat évidemment a été payé fort cher. La condamnation de l'*Action française* m'a rendu presque étranger à des familles dont j'avais éprouvé la foi ardente et la générosité aumônière. Je n'ai pas le droit ni le désir de m'en plaindre. Je considère seulement que, depuis le début de cette année maléficiée, les scandales parlementaires et les troubles de la rue parisienne ont tout remis en question. Les précédents m'autorisent trop à craindre que le soin de sa défense et le souci de sa conservation n'amènent la maçonnerie à ressusciter les passions anticatholiques assoupies. Et c'est là, mon cher docteur, l'un de mes grands sujets de préoccupation. »

Mon cher Fargeot, je pourrais te dire, sur le ton solennel que nous employons dans nos tenues, que je te fais entendre la voix du château et celle du presbytère. »

Cette dernière phrase semble indiquer que l'auteur de la lettre, c'est-à-dire M. de Fels, vise un cas concret et réel, qu'il tient d'un ecclésiastique important les propos rapportés par lui et introduits dans la lettre fictive de Segouffin. Mais nos lecteurs souriraient avec nous de sa naïveté s'il croyait réellement que cette opinion isolée représente l' « opinion du presbytère. »

Tout le clergé de France est convaincu que la maçonnerie a joué dans notre pays le rôle le plus malfaisant, qu'elle est responsable des lois injustes et désastreuses par suite desquelles la foi catholique a subi, au cœur de la « Fille aînée de l'Eglise », une régression à jamais déplorable, que rien ne saurait être plus désirable que la cessation de l'aveuglement des honnêtes gens sur l'influence néfaste de la secte. Tout le clergé de France a applaudi par suite au redressement partiel qui s'est accompli dans notre politique. Et tout entier il est dans l'attente des événements qui vont suivre, espérant que la lumière qui a commencé à luire étendra peu à peu ses rayons, que la révolution de l'Esprit, à peine ébauchée jusqu'ici, pourra se poursuivre jusqu'au bout, que les peuples enfin comprendront qu'il n'y a pas d'autre

[4] On remarquera dans ce début les minuscules insinuations que voici : — Nous serions enclins à croire que la science est le privilège des enfants du siècle plutôt que des enfants du ciel ! — Rome nous ferait un devoir de concourir au rapprochement avec la franc-maçonnerie. — Les âmes sacerdotales sont terriblement compliquées. En réalité, puisqu'il s'agit ici d'un cas-type, nous ne croyons pas qu'un « prêtre moyen », pour employer l'expression à la mode, se laisserait mouvoir par aucune de ces considérations. Si le médecin est meilleur, ce n'est pas parce qu'il est de gauche, mais malgré cela. — Si le prêtre veut garder contact avec lui, c'est parce qu'il a la charge de toutes les âmes et qu'il songe à quelque chose que ce médecin oublie peut-être : sa dernière heure ! — Tout cela n'a rien de machiavélique !

Sauveur que Jésus-Christ et son Evangile, car la France ne reprendra sa marche glorieuse dans l'histoire que si elle revient à l'idéal moral, spirituel, catholique de son enfance et de son âge mûr.

Quant à craindre un retour offensif de la maçonnerie, nous ne disons pas qu'un tel retour soit impossible, mais nous croyons qu'elle ne peut plus nous enlever grand'chose, après nous avoir dépouillés comme elle l'a fait, et que pour ce qui est de nous ravir l'amour des fidèles qui nous restent, ce ne sera pas une tâche aussi aisée qu'elle le peut imaginer. Si Dieu veut que le Calvaire du clergé de France continue, que sa Volonté soit faite. Ce n'est pas la maçonnerie qui dirige les événements, c'est lui. Que s'il lui plaît de prendre en pitié la situation de la vaillante Eglise de France, nous nous souviendrons que les Alleluias de Pâques suivent de près les deuils de la Semaine Sainte, et nous serons prêts à ouvrir les bras aux francs-maçons eux-mêmes lorsque leurs yeux dessillés apercevront la véritable clarté du jour, nous souvenant que notre attitude se résume en deux mots : *haine de l'erreur, charité infinie pour les égarés !*

VII

Et pour terminer cette étude que les événements ont rendue opportune, nous donnerons quelques renseignements généraux sur l'état actuel de la maçonnerie dans le monde, d'après le n° du 17 juin de la *Schönere Zukunft,* article intitulé : *Evénements dans la franc-maçonnerie européenne,* par le Dr Paul Lussau, de Vienne.

La maçonnerie compte, selon les dernières statistiques, environ 4.500.000 « frères » dans l'univers entier. Le nombre des Loges s'élève à 30.000 ; la moyenne des adhérents à une Loge est donc de 150. Mais il existe une grande inégalité dans la répartition des chiffres : certaines Loges n'ont pas plus de 15 à 20 membres, d'autres en comptent par centaines. Les Etats-Unis viennent en tête dans l'ordre d'importance des « ateliers »[5].

Dans l'ensemble, le nombre des francs-maçons ne s'est pas accru en ces dernières années. La maçonnerie a subi quelques très graves échecs, comme conséquences des bouleversements politiques européens.

C'est ainsi qu'elle a été interdite en Italie : Mussolini savait à quoi s'en tenir sur son activité, il a rompu avec elle. En Allemagne, elle a été également supprimée en 1933. Il est remarquable que les Loges prussiennes n'avaient pas donné dans ce libéralisme pacifiste et internationaliste que les Loges avaient adopté ailleurs ; de ce chef, la chaîne d'union était relâchée entre les Loges de Prusse et celles des autres pays. Mais les autres Loges allemandes gardaient le contact avec les Loges étrangères. A l'avènement de Hitler (31 janvier 1933), les Loges firent tout au monde pour éviter une dissolution. Elles s'aplatirent entièrement devant le vainqueur du jour ; elles lui adressèrent des télégrammes d'hommage, elles envoyèrent aux ministres Göring et Frick des écrits de protestation, elles tentèrent de se camoufler sous le masque d'un Ordre chrétien-allemand. Tout fut inutile. La Grande-Loge d'Allemagne dut se mettre « en sommeil », selon l'expression maçonnique, ce qui implique l'espoir d'un réveil ultérieur. Et elle fonda en Palestine une Loge qui porta son nom « Grande-Loge symbolique d'Allemagne en exil ». Les Loges prussiennes, toujours imprégnées d'esprit militariste et raciste, n'ont pas eu de peine à se dissoudre dans le mouvement national-socialiste du jour. Les Loges dites humanitaires, avec plus de déchirements, ont fait de même. En un mot, la maçonnerie a pratiquement disparu d'Allemagne.

Par contre, en Espagne, elle a connu et connaît encore de beaux jours. En vain elle a essayé de dissimuler l'étendue de son action dans la politique du pays. Il suffit de considérer la liste des maçons qui ont passé au pouvoir pour se rendre compte de l'ampleur de sa victoire. Le frère Diego Martinez Barrio fut nommé Grand-Maître de la maçonnerie espagnole, en même temps que ministre du commerce. Marcelino Domingo, autre maçon notoire, fut ministre de l'Instruction publique ; Fernando de los Rios, ministre de la Justice. Emilio Palomo, gouverneur civil de Madrid, était aussi un frère important des Loges. Les frères Lerroux et Zulueta, qui se succédèrent aux Affaires étrangères, étaient maçons l'un et l'autre[6]. Le directeur de la Banque espagnole, Augusto Barcia, est franc-maçon de haut grade. Il existe en Espagne actuellement 113 Loges, récemment unies sous l'autorité du Grand-Orient espagnol. Il a été question de créer à Madrid une librairie maçonnique. Toutefois, la divulgation des listes maçonniques est toujours interdite. Le gérant de la revue catholique *Heraldo* a été condamné, par le tribunal de Vittoria, à 42 mois de prison et 1.250 pesetas d'amende, pour avoir publié des noms de frères maçons.

En France, dit le document que nous analysons, la maçonnerie a toujours été particulièrement active. Elle compte actuellement (1933) 529 Loges, soumises à deux juridictions : Grand-Orient de France et Grande-Loge de France (rite écossais). On estime à 40.000 environ le nombre total des maçons français. La maçonnerie parisienne a accueilli les maçons émigrés d'Italie et il s'est fondé à Paris deux Loges nouvelles : *Italia,* et *Italia nuova.*

La maçonnerie française a su se créer des organes auxiliaires de la plus haute importance : notamment la Ligue des Droits de l'Homme, qui s'est accrue, en 1933, de 10.000 membres et arrive actuellement à un total de 190.000. Le président actuel du Grand-Orient de France est le frère Arthur Groussier. La grosse question qui a fait l'objet des études maçonniques en France, au cours de 1933, a été la lutte contre le fascisme. Ce qui prouve à quel point l'influence de la maçonnerie sur le gouvernement était grande, c'est que les autorités maçonniques avaient demandé aux ateliers de s'occuper de la réorganisation et de la simplification du régime fiscal et des finances. C'est probablement

[5] Parmi les maçons de marque des Etats-Unis la revue *The New Age* de Washington donne les noms de Owen Young, l'auteur du fameux plan de réparations et dettes internationales, — Richard Byrd, l'explorateur, — Gérard Machado, ancien président de Cuba, reçu 33e à Cuba en 1929, — le colonel Lindbergh, dont les exploits d'aviateur et les infortunes de père ont ému les deux mondes (il a été initié à la Loge Keystone, le 20 octobre 1926, à Saint-Louis de Minnesota), — le général Pershing, désigné pour recevoir le 33e degré, par le Suprême Conseil du Sud, le 22 octobre 1929, — André Mellon, ancien ministre du Trésor, — l'ancien Président Harding.

[6] Lerroux a été depuis président du Conseil. Zulueta fut repoussé du Vatican comme ambassadeur d'Espagne, en raison de son caractère de maçon.

pour cela que beaucoup de ses membres étaient mêlés à l'affaire Stavisky !

En Suisse, on compte 41 Loges. Mais l'opinion publique est vivement alertée contre la maçonnerie. Le thème des travaux des « ateliers » pour 1933-34 dénonce une inquiétude : la défense maçonnique. La maçonnerie suisse s'efforce de renier le pacifisme international et de faire croire à son patriotisme. Il s'est formé contre elle des « fronts » nationaux et chrétiens qui lui mènent la vie dure. On l'accuse de participer à la démoralisation du pays, de l'administration et de l'armée.

En Autriche, la maçonnerie a toujours affecté de se tenir dans les limites de grande modération envers le catholicisme. Elle essayait même de faire croire à une action médiatrice de sa part auprès des maçonneries des autres pays ; pourtant de cette action il n'existe aucune trace visible. La haine déployée par la maçonnerie contre le catholicisme en France, en Belgique, au Mexique, en Espagne fait assez voir ce que serait la maçonnerie autrichienne si elle était libre de ses mouvements. Il est certain par ailleurs que plusieurs des chefs marxistes autrichiens étaient affiliés aux Loges ou sympathisaient fortement avec elles.

Enfin, on sait qu'en Russie la maçonnerie a été supprimée par le communisme triomphant, ce qui n'empêche pas les Loges de France de regarder avec complaisance les mouvements d'origine communiste, qui ne se trompent jamais de but, ne cherchent jamais à molester les bourgeois qui ont sur les autres l'avantage d'être des maçons, et ne s'en prennent qu'aux bourgeois qui ont le malheur d'être catholiques, ou aux curés qui sont du peuple et aiment le peuple, mais représentent une religion qualifiée d'opium du peuple !

Au total, avance en quelques pays, recul marqué en d'autres. La maçonnerie n'est nulle part aussi virulente et aussi antireligieuse qu'en France. Si elle perdait ce pays, si la France échappait à son influence maudite, ce serait pour elle la plus terrible des défaites. Nous pouvons bien dire : Ainsi soit-il !

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

P. Charmot, S. J. — **Esquisse d'une pédagogie familiale.** — In-8 de 372 p., 15 f. — Paris, Spes.

L'ouvrage du P. Charmot est de ceux qu'on serait impardonnable de lire rapidement : les idées qu'il remue exigent attention et méditation.

Il s'agit de l'influence familiale dans l'éducation. On connaît les faits et la thèse qui prétendent s'opposer au primat de cette influence. Les faits ? L'ingérence de l'Etat, les exigences de la politique, les emprises de l'industrie ou des passions guerrières. La thèse ? La soi-disant incapacité pédagogique des parents : ils doivent, comme tels, être remplacés. C'est contre ces prétentions aussi injustifiées en soi que contraires à l'ordre naturel et surnaturel que s'élève l'auteur.

Mais son livre ne s'inspire à aucun instant d'un esprit de polémique. Le P. Charmot, tout en voulant empêcher les dictatures étatistes et socialistes d'étouffer la dernière flamme des foyers, fait œuvre irénique : il rappelle les principes, basant sa solide doctrine sur l'Ecriture et l'enseignement de l'Eglise, et surtout — c'est là peut-être le plus grand mérite de son exposé — il montre par des faits empruntés à l'histoire, à la littérature, à la vie contemporaine, que les parents ont, en réalité, des grâces et des dons supérieurs à ceux de tous les pédagogues de métier. Sans doute, leur influence ne pourra s'exercer dans tous les détails ; mais, *pour l'essentiel,* personne n'est aussi bien doué qu'un père et qu'une mère. Le *chef de famille,* par la volonté même de Dieu et la loi de la nature, détient la véritable autorité qui doit s'exercer en vue de l'éducation de l'enfant. Sa *collaboratrice* naturelle est son épouse, la mère de famille : collaboratrice au sens plein, au sens fort du mot ; collaboratrice de son âme, de son effort vertueux et de son activité apostolique. Aucune difficulté n'est assez grande pour annihiler cette double autorité : l'auteur veut « rendre confiance » aux parents en leur montrant qu'en eux *dons naturels* et *grâces d'état* sont multipliés, qui doivent leur rendre facile une tâche parfois pénible.

Pour cela, il leur faut connaître l'*âme de l'enfant,* mais d'une connaissance qui ne néglige aucun des aspects, même surnaturels, du problème. L'exemple de S. Augustin est typique à cet égard. Mais il ne s'agit pas seulement de former des âmes, il faut former des hommes, des caractères ; aussi les parents doivent-ils s'appliquer à développer *la personnalité de l'enfant.* Et c'est dans le cadre familial que ce développement doit se réaliser ; il est donc nécessaire d'étudier *l'influence des personnes* qui composent la famille, celle de *la maison* elle-même (la maison étant constituée non seulement par les lignes et images immobiles qui remplissent les yeux, mais aussi par les coutumes établies par les parents et toute la lignée ancestrale) ; d'organiser *le travail à la maison* et de favoriser *la piété familiale,* cette piété à base de foi solide et qui doit être conçue comme un ferment de vie intérieure et d'apostolat.

Les dernières considérations de l'auteur sont peut-être les plus importantes : il s'agit de *l'exercice de l'autorité* et de *la mesure de l'autorité* chez les parents. Citons, en raccourci, les principes directeurs mis en relief ici : « Il y a cent manières de mésuser du commandement. Il n'y en a qu'une de s'en bien acquitter. La doctrine catholique nous montre que, pour tempérer l'exercice de cette force sociale qui s'appelle le pouvoir, trois dispositions sont nécessaires : conscience, abnégation, dévouement. Tout ordre donné doit participer à la sainteté de cette triple vertu : qu'il soit dicté uniquement par la voix de la conscience, que le « moi », supérieur dans l'ordre social, s'oublie et s'immole dans l'ordre de la Charité, pour le plus grand bien de la personnalité de l'enfant » (p. 250). S'inspirant de cet idéal, « l'exercice de l'autorité doit chercher sa perfection entre l'excès d'autoritarisme et l'excès de libéralisme pratique » (p. 273). Ce juste milieu de la vertu sera facilement réalisé si ceux qui les dirigent pour leur bien obtiennent de leurs enfants une pleine confiance.

Enfin, les parents ne sauront trop méditer les derniers chapitres : *la tentation capitale, le scandale de la croix, le couronnement de l'éducation.* La « tentation », c'est que l'Education apparaisse à beaucoup irréductible au Christianisme. La tentation, c'est que l'Humanisme, qui vise à mettre de plus en plus en valeur le type humain — n'est-ce pas l'idéal de l'éducation ? — se montre contradictoire du dogme chrétien de l'impuissance humaine à réaliser par ses seules forces sa destinée et son parfait bonheur. L'auteur indique la solution de cette antinomie apparente : l'humanisme chrétien ! « Il ne s'agit pas de nous détourner de la croix... ; il n'est pas question davantage de mettre la religion au service d'un naturalisme supé-

rieur et raffiné... Mais nous nous contentons de penser qu'il n'est pas prudent de présenter aux yeux d'une jeunesse pleine de sève et de bourdonnement, une religion qui manquerait de séduction... Puisque la jeunesse aspire à un idéal humain, il ne faut pas que, sous prétexte de vertu chrétienne, son rêve soit combattu, ni par notre conduite, ni par nos paroles. Au contraire, pratiquons assez l'abnégation pour que la Religion du Christ brille à ses yeux comme la consommation, progressivement réalisée sur terre, de tous les appétits de la Béatitude. A cette condition seulement, nous pouvons garder l'espoir que nos enfants se glorifieront toujours d'être de parfaits chrétiens » (p. 308, 312). On n'entend donc pas combler l'abîme qui sépare le naturalisme du christianisme, mais on veut donner la victoire à l'esprit chrétien sur l'humanisme purement naturaliste, en le manifestant aux jeunes gens plus beau, plus grand, plus vrai et, partant, plus humain même, que le naturalisme ; par conséquent, plus apte à satisfaire les aspirations de leur être et à enflammer leur cœur. Les lois psychologiques, remarque à bon droit l'auteur, sont ainsi : On ne peut pas se défendre contre « un esprit », si ce n'est en *assimilant* par une vitalité supérieure tout ce qu'il renferme de bon, d'appétissant, de nourrissant, de « *magnifiant* ». L'histoire de l'humanisme chrétien est très glorieuse : il faut savoir la présenter avec intelligence et sagesse aux adolescents et leur faire comprendre que la « Croix » elle-même est un moyen d'élever l'homme vers un idéal plus digne de lui. Il restera donc à présenter la Croix comme un moyen transfiguré par Jésus-Christ, comme un symbole de vie et de régénération dont l'Humanisme chrétien est la fleur et le fruit : ainsi se dissipera *le scandale de la Croix*.

Le couronnement de l'éducation, c'est la pratique de la charité qui habitue les jeunes gens à sortir d'eux-mêmes, à vaincre l'égoïsme, à se dépenser pour leurs frères, c'est-à-dire à posséder de la vie une juste et réelle conception qui les fasse vivre pour autrui, précisément parce qu'ils sont hommes et chrétiens.

Le livre du P. Charmot ouvre vraiment des perspectives insoupçonnées. L'évolution du monde pouvait faire craindre que les données nouvelles du problème familial ne reçussent pas de solutions appropriées. On goûte, en lisant ces pages pleines de vérité et d'humanité, la grande joie de voir qu'au siècle du progrès scientifique le plus prodigieux, il n'y a encore cependant rien de plus beau au monde que la famille.

Ce livre s'adresse particulièrement aux membres de l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement secondaire libre (A. P. E. L.).

Paul PERDRIZET, Professeur à l'Université de Strasbourg. — **Le Calendrier parisien à la fin du Moyen-Age**, *d'après le Bréviaire et les Livres d'Heures*. — Un vol. in-8 de 314 p., 45 f. — Paris, « Les Belles Lettres. »

Voici un ouvrage qui réjouira les amis de l'archéologie, de la liturgie, de l'hagiographie, ouvrage bourré de renseignements précis et sûrs, orné de gravures intéressantes et curieuses, et qui jette une vive lumière sur la piété catholique au Moyen-Age. Il est dédié aimablement à M. l'abbé Victor Leroquais, l'un des hommes qui connaissent le mieux la liturgie médiévale.

« Ce travail, écrit l'auteur, a une double origine : d'une part, un cours professé, il y a quelques années, à l'Université de Strasbourg sur l'archéologie de Paris, — d'autre part, l'étude d'un *Livre d'Heures* parisien, qui est un spécimen tout à fait représentatif de la production courante des *scriptoria* de la rue Boutebrie, durant la période de calme et de prospérité enfin revenue qui suivit, surtout à Paris, la trêve de Tours (1444). »

Tout le monde sait ce que c'est qu'un *Livre d'Heures*. Ce n'était pas le simple « Livre de Messe » dont se servent les fidèles de nos jours : la piété médiévale ne se contentait pas de la messe, même quotidienne. Les *Livres d'Heures* étaient bien réservés à l'usage des pieux laïques, mais ils contenaient des offices analogues à ceux du Bréviaire. Ce n'est pas que la récitation des « Heures » ait jamais été obligatoire dans l'Eglise, comme le Bréviaire pour les prêtres, mais la dévotion privée aimait à imiter la dévotion sacerdotale. Le *Livre d'Heures* contenait des « Heures canoniales » et notamment le Petit Office de la Sainte Vierge. « Le *Livre d'Heures*, dit M. Perdrizet, apparaît au XIVe siècle, mais sa plus grande vogue a été au XVe et au début du XVIe. Il est caractéristique de la piété du Moyen-Age. Son déclin coïncide, d'une façon sans doute non fortuite, avec la Réformation. Il est d'un temps où la vie des laïcs pieux tend à se modeler sur celle des clercs, des religieux et des moniales... »

Après avoir décrit en détail la composition d'un Livre d'Heures-type, M. Perdrizet en vient à ce qui fait le sujet de sa publication : l'étude du Calendrier parisien, c'est-à-dire des saints de chaque jour, et il donne de ce calendrier un « commentaire perpétuel », c'est-à-dire qu'il rapporte, au sujet de chaque saint, ce que l'on sait de sa vie et des origines de son culte à Paris. Donnons un exemple au hasard. P. 213, au 28 août :

« 28. — Natalice de S. Augustin, év. d'Hippone, le plus grand des docteurs de l'Eglise. Les Ermites de St-Augustin s'étaient établis à Paris vers le milieu du XIIIe siècle, ils finirent par se fixer sur la rive g., à l'endroit du VIe arr. où une rue et un quai conservent leur souvenir... Leur couvent était l'un des plus considérables de Paris. Il en subsiste à l'Ecole des Beaux-Arts un curieux relief, voué en 1440, en commémoraison de l'amende honorable des Sergents de Paris, la police d'alors, qui avaient tué un religieux Augustin, étudiant à l'Université. — Quant aux Petits Augustins, ceux qu'Henri IV appelait les Petits Pères, surnom qui leur était resté, ils ne datent à Paris que du début du XVIIe s. — Au XVe s., à Paris, existait à N.-D. une confrérie de St-Augustin, qui n'était composée que d'ecclésiastiques de chœur, tous prêtres bénéficiers, au nombre de quarante environ. — Le Brév. inscrit ici les mémoires de deux martyrs, *S. Hermes* de Rome, dont la tombe était sur la *via Salaria*..., et *S. Julien d'Auvergne*, plus souvent appelé *S. Julien de Brioude*, du lieu de sa sépulture... Son tombeau avait été l'objet d'un pèlerinage très actif, aux XIe et XIIe s. Si l'on tient compte de l'embrouillement inextricable des trois légendes de S. Julien de Brioude, de S. Julien du Mans et de S. Julien l'Hospitalier (*supra*, 27 janvier), et du fait que les ménétriers de Paris avaient pour copatrons S. Julien et S. Genès, on est en droit de se demander si le voisinage, dans le calendrier du Brév., de S. Genès (25 août) et de S. Julien (28 août) est purement fortuit. »

Nous avons respecté, dans cette citation, les abréviations de l'auteur et n'avons omis que les nombreuses références bibliographiques données par lui entre parenthèses et qui, étant fournies en abrégé, auraient exigé une explication trop longue. Mais ce seul exemple prouvera la richesse et indiquera le genre de renseignements que l'on pourra chercher dans ce magnifique ouvrage. Il sera infiniment précieux notamment pour ceux qui désirent avoir des informations sur les vieux saints, bien oubliés aujourd'hui, que vénéraient nos pères, par exemple S. Fiacre, au 30 août, et tant d'autres. Mais M. Perdrizet ne dit que ce qu'il sait et il lui arrive, à propos d'un S. Osonans, du 8 août, de dire aimablement : « Je donne ma langue aux chiens ! »